



**United Nations Office for the
Coordination of Humanitarian Affairs**



United Nations Fund for Population



**CONDITIONS DE VIE ET DE RETOUR DES PERSONNES DÉPLACÉES
INTERNES ET DES FAMILLES D'ACCUEIL
EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
*RAPPORT DE SYNTHÈSE***

Juillet 2008

**Étude réalisée sur financement CERF avec l'Appui Technique de NRC/IDMC et de
l'Ecole Nationale des Statistiques et d'Economie Appliquée**



RÉDACTEURS ET CONTRIBUTEURS

Léon Konandé MUDUBU
Glebelho Lazare SIKA
Antoine Nsungu BANZA
Jean Faustin PIAMALE
Macoumba THIAM

Basile O. TAMBASHE (UNFPA)
Alexandre EWANGO (UNFPA)
Raymond GOULA (UNFPA)
Anne DAVIES
Mirkka HENTTONEN

Citation recommandée

Enquête PDIS-RCA. 2007. Conditions de vie et de retour des personnes déplacées internes (PDI) et des familles d'accueil en République Centrafricaine : Rapport de synthèse. UNFPA/RCA, Bangui, 52 pages.

Le coup de force du 25 octobre 2002 a déclenché des conflits armés qui ont affecté l'ensemble du territoire centrafricain, et plus sévèrement les préfectures au nord du pays. L'extension des conflits à cette « zone rouge » a rendu inaccessibles les infrastructures sociales de base (formations sanitaires, établissements scolaires) qui sont restées fermées à la suite des pillages et de la fuite du personnel. Cette situation a rendu impossible les ravitaillements des pharmacies et des hôpitaux en médicaments essentiels, ainsi que l'organisation des enseignements dans les établissements scolaires.

Ces conflits ont surtout provoqué des déplacements de populations à l'intérieur du pays. Ces mouvements massifs de femmes et d'hommes fuyant leurs villages constituent sans aucun doute l'un des problèmes humanitaires majeurs auxquels le Gouvernement centrafricain continue de faire face.

Plusieurs missions d'évaluation rapide ont été effectuées par les agences du Système des Nations Unies (SNU) et les ONG humanitaires pour avoir une idée précise sur l'ampleur du phénomène. Les conditions de vie des populations affectées, y compris celles des populations hôtes, n'ont fait l'objet, jusqu'ici, que d'explorations rapides. Des études plus approfondies, adaptées au contexte de déplacements diffus de la population dans les familles d'accueil ou en brousse sont nécessaires non seulement parce qu'elles permettent de mieux cibler les actions urgentes, mais aussi parce qu'elles contribuent à définir des politiques destinées à mettre en place des stratégies durables susceptibles d'apporter des réponses appropriées et adaptées à la situation.

Le présent rapport de l'enquête sur « Les conditions de vie des personnes déplacées internes (PDI) et des familles d'accueil » vient opportunément combler ce vide. Bien qu'elle ne soit pas une opération exhaustive, cette enquête nous livre des indications fort intéressantes et des pistes de solutions capables de répondre à la situation. Pour la première fois en Centrafrique, la problématique des personnes déplacées internes est mieux appréhendée de manière plus approfondie en termes de protection et d'intervention.

Au-delà du chiffre du volume total des personnes déplacées internes, leur profil sociodémographique est assurément l'un des résultats les plus attendus de cette enquête. L'étude révèle qu'au moment de l'opération, le nombre des PDI s'élevait à 124.535, contre 888.235 personnes de retour et que le groupe d'âge 15-39 est marqué par un important déficit d'hommes dû probablement à leur enrôlement dans les mouvements/bandes armées, ou aux tueries sélectives lors des attaques des villages, ou encore à l'émigration vers le Tchad et le Cameroun. L'enquête a également mis en exergue trois catégories de personnes déplacées internes : les personnes déplacées internes de retour majoritairement représentées, les personnes déplacées internes réinstallées et les personnes déplacées internes accueillies dans les ménages. En tout état de cause, seule la sociologie des conflits peut nous livrer le secret de ces mouvements complexes.

Les résultats de l'enquête mettent aussi le lecteur devant des faits ahurissants, dépeignant la vulnérabilité, la fragilité et les conditions de vie inhumaines des PDI, souvent exacerbées par la violence extrême qu'elles subissent, les vols et pillages de leurs biens, la destruction de leurs maisons, voire la difficulté de leur réinsertion dans la communauté. C'est pourquoi le rapport recommande avec justesse qu'en termes d'assistance aux PDI, un accent particulier soit mis sur les personnes déplacées revenues et les personnes déplacées réinstallées. Cette assistance comprendrait l'aide d'urgence et post-urgence avec un accent particulier sur les produits alimentaires et non alimentaires, l'eau potable, l'assainissement, la scolarisation des enfants, l'accès aux soins de santé de base, y compris les services de lutte

contre le VIH/SIDA, les IST et la tuberculose, l'aide psychosociale aux victimes de violence basée sur le genre, et les activités facilitant la reconstruction du cadre de vie.

Je rends hommage à Sir John Holmes pour le travail remarquable qui a permis de disposer des ressources CERF nécessaires (\$195,000) pour la réalisation de cette étude combien importante, mais sur la pertinence de laquelle d'aucuns s'interrogent au moment où il est plus qu'urgent de fournir aux populations en détresse de la nourriture, des médicaments, etc.

Ce travail n'aurait été possible sans les efforts conjugués des agences sœurs des Nations Unies (PNUD, UNICEF, UNHCR, OMS, UNFPA, FAO) et de OCHA dont les contributions ont permis d'améliorer les outils de collecte et d'approfondir les analyses des données. Qu'elles trouvent ici, l'expression de notre profonde gratitude pour cet exemple éloquent de collaboration inter-agences.

Je tiens particulièrement à exprimer ma reconnaissance à M. Toby LANZER, Coordonnateur Humanitaire qui, non seulement a mis à notre disposition \$71,221 des fonds ERF pour boucler le gap de financement, mais a aussi prodigué des conseils nombreux et précieux pour la réalisation de l'enquête.

J'adresse également mes vifs remerciements à l'École Nationale de la Statistique et d'Économie Appliquée d'Abidjan (ENSEA) et à l'Internal Displaced Monitoring Council (IDMC) pour leur précieux appui technique à travers Mme Anne Davies et M. Lazare Sika qui nous ont aidé dans la réalisation de cette enquête combien complexe.

Nous exprimons enfin notre reconnaissance à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réussite de cette enquête dont les résultats sont particulièrement éloquentes : préfets, Sous-préfets, autorités municipales, leaders communautaires, consultants, enquêteurs, chefs d'équipe et superviseurs. Et comment oublier les personnes déplacées internes elles-mêmes et l'ensemble des populations de la zone étudiée qui ont courageusement participé à cette enquête? Espérons que ce travail fera mieux connaître tous les drames qu'elles ont vécus, et que leur calvaire ne sera qu'un vague souvenir du passé !

*Basile O. Tambashe, PhD
Représentant de l'UNFPA*

TABLE DES MATIÈRES

RÉDACTEURS ET CONTRIBUTEURS.....	i
AVANT – PROPOS.....	ii
TABLE DES MATIÈRES.....	iv
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	vi
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
LISTE DES GRAPHIQUES.....	viii
RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	ix
INTRODUCTION.....	1
I. OBJECTIFS.....	1
1.1 Objectif général.....	1
1.2 Objectifs spécifiques.....	2
II. DÉFINITION DE QUELQUES CONCEPTS CLÉS.....	2
III. MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE.....	2
3.1 Zone d'enquête.....	2
3.2 Échantillonnage.....	3
3.3 Supports de collecte.....	4
3.4 Détermination des facteurs d'extrapolation et des coefficients de pondération.....	4
IV. EFFECTIFS ESTIMÉS DE LA POPULATION ET DES PDI DE LA ZONE D'ÉTUDE.....	4
4.1 Une population de 1.341.500 personnes dont plus de trois quarts de ruraux!.....	5
4.2 Près de 125.000 déplacés dont les deux tiers dans vivent dans l'Ouham-Pendé et l'Ouham et les sept dixièmes en milieu rural !.....	5
4.3 Plus de 888.000 PDI de retour vivant majoritairement dans l'Ouham-Pendé et l'Ouham et en milieu rural !.....	6
4.4 Une majorité de PDI retournées, peu de réinstallées et une minorité d'accueillies : volonté manifeste des PDI de regagner leur localité d'origine !.....	7
V. PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE, SOCIOCULTUREL ET SOCIOÉCONOMIQUE DES PDI ET DE LA POPULATION HÔTE.....	8
5.1 Un net déficit d'hommes aux âges adultes parmi les PDI, et des retournés déterminés à reconstruire leur vie !.....	8
5.2 Des déplacés majoritairement chrétiens, analphabètes et faiblement instruits !.....	10
5.3 La participation à l'activité économique des PDI demeure intense malgré un certain impact de la crise, plus ressenti par les PDI actuelles !.....	10
VI. CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES SELON QU'ILS ACCUEILLENT OU NON DES PDI.....	11
6.1 Les ménages accueillant des PDI sont de plus grande taille !.....	11
6.2 Les ménages accueillant des PDI vivent dans une plus grande précarité !.....	11
6.3 Les ménages de la zone d'étude sont faiblement équipés mais ceux accueillant des PDI apparaissent encore plus démunis !.....	13
VII. SITUATION SANITAIRE ET SCOLARISATION DES ENFANTS DANS LE MÉNAGES.....	13
7.1 Situation sanitaire des ménages.....	13
7.2 Situation de la scolarisation des enfants.....	15
VIII. ACCUEIL ET INSERTION DES PDI DANS LES MÉNAGES.....	16
8.1 Environ 7 % des ménages ont accueilli des PDI depuis 2006. En moyenne 6 PDI ont été accueillies par ménage depuis lors !.....	16
8.2 Démarches effectuées par les PDI elles-mêmes, accueil spontané de plusieurs ménages !.....	17

8.3	Les populations sont disposées à accueillir des PDI mais cette disposition semble avoir des limites !	17
8.4	Six chefs de ménage estiment que le surplus de dépense engendré suite à l'accueil de PDI est important. Renchérissement du coût de la vie en générale plutôt incriminé !	17
IX.	ITINÉRAIRE MIGRATOIRE ET RÉINSERTION SOCIALE DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE PERSONNES DÉPLACÉES	18
9.1	L'insécurité : principal motifs du départ de la localité d'origine !.....	18
9.2	Les PDI vivent souvent dans un ménage où se trouve une autre PDI !.....	19
9.3	Analyse de la situation spécifique des PDI retournées	19
9.4	Analyse de la situation spécifique des PDI réinstallées	22
9.5	Analyse de la situation spécifique des PDI accueillies	25
X.	COHÉSION SOCIALE ET MÉCANISME D'ENTRAIDE DES MÉNAGES ET DES PDI.....	26
10.1	Forte implication des PDI à la vie associative/communautaire, notamment dans les groupes de prière !.....	26
10.2	Aide et assistance des autres ménages et des proches aux populations affectées par la crise : globalement faible !	27
10.3	Faible assistance extérieure, même si implication significative des organisations internationales !	28
XI.	CONDITIONS SÉCURITAIRES, DOMMAGES SUBIES PAR LES PDI ET PRÉOCCUPATIONS EXPRIMÉES.....	31
11.1	Situation sécuritaire perçue : des inquiétudes demeurent, surtout parmi les retournés, concernant la criminalité, les violences physiques, les intimidations et le traitement discriminatoire !.....	31
11.2	Violences subies par les membres des PDI enquêtées : 2 PDI sur 5 touchées, violences majoritairement subies à domicile !	32
11.3	Violences physiques, vol, pillage et menace verbale, fréquemment cités !.....	33
11.4	Sept PDI sur dix déclarent avoir subi une perte, matériel ou en vie humaine !.....	33
11.5	Propositions/préoccupations des PDI en matière de protection.....	35
	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	37
	RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	xviii

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AD	Aire de Dénombrement
AFRD	Armée populaire pour la restauration de la démocratie
BCR	Bureau Central du Recensement
CERF	<i>Central Emergency Response Fund</i>
COOPI	Coopération Italienne
CM	Chef de ménage
CPAP	<i>Country Programme Action Plan</i>
CSPRO	<i>Census and Survey Processing system</i> (Logiciel de saisie de données)
DGS	Direction Générale de la Statistique de l'Université de Lomé
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ENSEA	École Nationale Supérieure de Statistique et d'Économie Appliquée
FACA	Forces Armées Centrafricaines
FAO	<i>Food and Agriculture Organisation</i> (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)
HCR	Haut Commissariat pour les Réfugiés
IDMC	<i>Internal Displaced Monitoring Council</i>
INS	Institut National de la Statistique
IST	Infection Sexuellement Transmissible
OCHA	<i>Office for the Coordination of Humanitarian Affairs</i> (Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires)
OIM	Organisation Internationale pour la Migration
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
NRC	Norwegian Refugee Council
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDI	Personne Déplacée Interne
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SNU	Système des Nations Unies
UNDAF	<i>United Nations Development Assistance Framework</i> (Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement)
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHAS	United Nations Humanitarian Air Service
UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
URD	Unité de Recherche Démographique de Lomé
VIH	Virus d'Immunodéficience Humaine

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 01 :	Répartition (en %) de la population totale dénombrée par préfecture selon le milieu de résidence-----	5
Tableau 02 :	Répartition (en %) des PDI actuelles vivant dans la zone au moment de l'enquête par préfecture selon le milieu de résidence -----	5
Tableau 03 :	Poids démographique des PDI actuelles dans les populations des préfectures par milieu de résidence (% des PDI dans la population)-----	6
Tableau 04 :	Répartition (en %) des PDI de retour dans la zone d'étude par préfecture selon le milieu de résidence -----	6
Tableau 05 :	Répartition (en %) des déplacés par préfecture selon la catégorie d'appartenance -----	8
Tableau 06 :	Pourcentage de femmes parmi les PDI actuelles, les PDI retournées et les non déplacés par groupe d'âge -----	9
Tableau 07 :	Répartition (en %) des PDI actuelles, des PDI retournées et des non déplacés selon certaines caractéristiques socioculturelles par sexe -----	10
Tableau 08 :	Répartition (en %) des PDI actuelles, des PDI retournées et des non déplacés selon certaines caractéristiques socioculturelles par sexe -----	10
Tableau 09 :	Fréquence des épisodes morbides parmi les membres des ménages enquêtés selon le type de ménage -----	14
Tableau 10 :	Répartition (en %) des membres des ménages enquêtés âgés de 6-24 ans et plus selon la fréquentation scolaire et par type de ménages et sexe de l'enfant-----	15
Tableau 11 :	Nombres moyen et médian de PDI accueillies dans les ménages depuis 2006 selon le type de ménage et la préfecture -----	16
Tableau 12 :	Répartition (%) des ménages ayant accueilli des PDI depuis 2006 selon la démarche qui a permis l'accueil et selon que le ménage comptait déjà une PDI ou pas -----	17
Tableau 13 :	Répartition (%) des chefs de ménage selon leurs perceptions sur l'accueil des personnes déplacées dans les ménages par type de ménage -----	17
Tableau 14 :	Répartition (en %) des PDI de 1 ^{ère} ans et plus réinstallées selon le degré d'acceptation dans la localité d'accueil par milieu de résidence et par sexe -----	23
Tableau 15 :	Pourcentage de PDI ayant reçu une aide extérieure selon certaines de leurs caractéristiques-----	28
Tableau 16 :	Pourcentage de PDI ayant reçu de l'aide extérieure selon la provenance de l'aide par préfecture -----	29
Tableau 17 :	Pourcentage de PDI assistés selon la nature de l'aide extérieure reçue par préfecture	30
Tableau 18 :	Pourcentage de PDI ayant affirmé qu'un membre de leur famille a subi des violences par lieu où la violence a été perpétrée et selon le type de PDI -----	32
Tableau 19 :	Pourcentage de PDI ayant affirmé qu'un membre de leur famille a subi des violences par nature de la violence subie et selon le type des PDI-----	33
Tableau 20 :	Pourcentage de PDI qui déclarent avoir subi une quelconque perte (matérielle ou en vie humaine) au cours de la crise selon la catégorie et le sexe des PDI -----	34
Tableau 21 :	Répartition (en %) des PDI par nature de la perte subie citée en 1 ^{ère} position selon la catégorie des PDI et le sexe -----	35
Tableau 22 :	Répartition (en %) des PDI selon la préoccupation majeure citée en 1 ^{ère} position par catégorie de PDI -----	36

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique	Page
<u>Graphique 01.</u> Pourcentage des PDI de la zone d'étude vivant en milieu urbain par préfecture	06
<u>Graphique 02.</u> Pourcentage des PDI de retour dans la zone d'étude vivant en milieu urbain par préfecture	07
<u>Graphique 03 :</u> Pyramide des âges de la population des PDI âgées de 12 ans et plus	08
<u>Graphique 04 :</u> Pyramide des âges de la population des PDI actuelles (accueillies et réinstallées)	09
<u>Graphique 05 :</u> Pyramide des âges de la population des PDI retournées	09
<u>Graphique 06 :</u> Répartition des ménages selon le type de logement et selon qu'ils accueillent ou non une PDI	11
<u>Graphique 07 :</u> Répartition des ménages selon le type de lieu d'aisance et selon qu'ils accueillent ou non une PDI	12
<u>Graphique 08 :</u> Motifs évoqués par les PDI de 12 ans et plus pour justifier le départ de leur localité d'origine	17
<u>Graphique 09 :</u> Répartition des déplacés de 12 ans et plus selon le motif du départ par catégorie de PDI	17
<u>Graphique 10 :</u> Pourcentage de PDI vivant dans un ménage accueillant une autre PDI par sexe selon la catégorie de PDI	18
<u>Graphique 11 :</u> Répartition des PDI retournées selon le type d'accueil reçu au lieu d'origine par sexe et milieu de résidence	19
<u>Graphique 12 :</u> Répartition des PDI retournées selon leur perception de l'évolution des conditions de vie dans leur lieu d'origine depuis le début de la crise par sexe et milieu de résidence	20
<u>Graphique 13 :</u> Répartition des PDI de 12 ans et plus réinstallées selon la raison de la réinstallation par préfecture	21
<u>Graphique 14 :</u> Répartition des PDI de 12 ans et plus réinstallées selon leur perception de l'évolution de leurs conditions de vie suite à la crise par préfecture	23
<u>Graphique 15 :</u> Répartition des PDI réinstallées selon l'accès à leur résidence d'origine	25
<u>Graphique 16 :</u> Pourcentage de PDI âgées de 12 ans et plus ayant déclaré qu'un membre de leur famille a subi des violences suite à la crise, par sexe et catégorie de PDI	29

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'étude visait à fournir au Gouvernement et aux agences et ONG humanitaires des informations sur le volume, la répartition spatiale et le profil des personnes déplacées internes (PDI) suite aux crises militaro-politiques qui secouent une partie du pays de manière récurrente depuis 2002 ainsi que sur leurs conditions de vie et celles des populations hôtes pour un meilleur ciblage des interventions en leur faveur. Une enquête par sondage stratifiée à deux degrés a permis de recueillir des données sur la population générale, les PDI et les ménages des sept préfectures du pays les plus concernées par l'instabilité militaro-politique. Il s'agit de la Nana-Mambéré, l'Ouham-Pendé, l'Ouham, la Nana-Grébizi, le Bamingui-Bangoran, la Haute-Kotto et enfin la Vakaga. L'enquête a eu lieu auprès de 5.328 ménages dont les chefs ont été interviewés ainsi que 8.499 PDI âgés de 12 ans et plus vivant dans ces ménages.

Les données recueillies permettent d'estimer à 1.341.493 la population vivant dans les sept préfectures au moment de l'enquête, à 124.535 le nombre de PDI actuelles (accueillies et réinstallées) vivant dans la zone et à 888.235 le nombre de PDI retournées dans ladite zone depuis 2002. Moins du quart de la population totale vit en milieu urbain et est majoritairement concentrée dans l'Ouham et l'Ouham-Pendé (entre 70 et 80 % d'eux).

Les PDI actuelles représentent près du dixième (9,3 %) de l'ensemble de la population vivant dans les sept préfectures. Elles sont 12 % de la population urbaine et 8 % en milieu rural. De fortes disparités existent entre préfectures puisque 17 % de la population de la Haute-Kotto sont des déplacés, 12 % dans la Vakaga et l'Ouham-Pendé et moins de 9 % ailleurs.

Les PDI vivant dans la zone de l'étude se répartissent en retournés (89 %), réinstallés (10,6 %) et accueillies (0,6 %). Cette prédominance des retournés traduit une volonté des PDI de regagner leur localité d'origine en cas de rétablissement de la sécurité. Les retours sont plus observés dans le Bamingui-Bangoran, l'Ouham-Pendé et la Nana-Grébizi (plus de 9 PDI sur 10 dans ces préfectures sont des retournés). La réinstallation des PDI est très fréquente dans la Nana-Mambéré (69 % des PDI dans la préfecture sont des réinstallées), et dans une moindre mesure dans la Haute-Kotto, la Vakaga et l'Ouham (entre 11 et 28 % de réinstallés). Enfin les accueillies sont proportionnellement significatifs parmi les PDI de la Nana-Mambéré (11 %) et de la Haute-Kotto (4,5 %).

L'analyse du profil sociodémographique, socioculturel et socioéconomique des PDI actuelles, des PDI retournées et des non déplacés fait apparaître quelques différences entre ces différents groupes qui portent la marque de l'impact des crises.

Il est ainsi apparu un déficit d'hommes parmi les PDI actuelles entre 15 et 39 ans (entre 54 et 59 % de femmes), un déficit de filles parmi les PDI actuelles de sexe féminin, un déficit d'enfants parmi les PDI retournées, et un déficit particulièrement prononcé d'hommes de 20-24 ans parmi les PDI de sexe masculin. L'important déficit d'hommes aux âges adultes pourrait s'expliquer en partie par l'enrôlement des hommes de cette tranche d'âge dans les mouvements armés, les tueries sélectives lors des attaques des villes et villages, ou l'émigration vers le Tchad et le Cameroun. Il se pourrait également que les ménages aient opté de faire partir en priorité les femmes (et les enfants) dans les zones plus sécuritaires. Par ailleurs, les PDI retournés sont plus nombreux à vivre actuellement en union et moins en célibataires que les autres, traduisant probablement leur volonté de se construire (ou reconstruire) une nouvelle vie plus stable.

Le profil socioculturel révèle que les PDI sont majoritairement d'obédience chrétienne suivies des musulmans. La population de la zone d'étude est majoritairement analphabète (entre 28 et 40 % seulement savent lire et écrire) et faiblement instruite (entre 49 et 54 % n'ont jamais

fréquenté l'école). Les retournés et les femmes sont les plus analphabètes et les moins instruits suivis des PDI actuelles, les non déplacés étant les mieux lotis.

Enfin, il ressort de l'analyse que les crises ont eu un impact négatif sur l'activité économique, impact qui se ressent plus parmi les PDI actuelles (73 % seulement d'entre eux ont une occupation contre 85 % des retournés et 81 % des non déplacés). Le plus grand dynamisme économique des PDI retournées serait une preuve de plus de leur volonté de surmonter les épreuves traversées et de rebâtir leur vie. L'écrasante majorité des occupés (plus des trois quarts) évoluent dans le secteur agricole, et travaillent pour leur propre compte (entre 84 et 90 %), qu'ils soient hommes ou femmes, déplacés ou non. Le salariat est plutôt répandu parmi les PDI actuelles hommes (15 % sont salariés) et les hommes non déplacés (12 %).

Dans les sept préfectures étudiées, près de 7 % des ménages ont accueilli des PDI depuis le début de la crise (2002). Les ménages dirigés par les hommes et les ménages urbains sont proportionnellement plus nombreux à être dans cette situation. Parmi les ménages qui ont accueilli des déplacés, 88 % en ont reçu entre une et dix. Le nombre moyen de PDI accueillies est de 6, sans grande différence selon le sexe du chef de ménage. Les différences selon la préfecture sont par contre très prononcées : au moins 10 PDI accueillies depuis 2002 en moyenne par ménage dans la Vakaga, le Bamingui-Bangoran et l'Ouham contre 4 environ dans la Nana-Mambéré et la Nana-Grébizi.

L'accueil des PDI dans le ménage a le plus souvent été le fruit de la seule initiative de la personne déplacée elle-même (un peu plus de la moitié des cas), mais a quelques fois résulté d'une entente familiale ou d'un entretien entre le CM et la personne à accueillir. Il est toutefois remarquable de relever que dans le quart des ménages qui ne comptaient pas de PDI, c'est le chef de ménage tout seul qui a pris l'initiative d'en accueillir. Ceci témoigne du caractère spontané de la solidarité des populations des zones d'accueil à l'endroit de leurs compatriotes déplacées. Cependant même si les populations sont disposées à accueillir des PDI mais cette disposition semble avoir des limites. En effet l'arrivée de PDI dans le ménage est positivement perçue dans la majorité des ménages où il n'y avait pas auparavant de PDI (71 %), mais elle l'est beaucoup moins dans les ménages où vit déjà une PDI (46,5 %).

La quasi-totalité des chefs de ménage ayant accueilli des PDI ont déclaré avoir effectué des dépenses en faveur de ces derniers. Les postes dont la hausse a le plus été évoqué sont le déplacement/transport, l'alimentation, l'habillement, l'énergie/électricité, la santé et dans une moindre mesure l'éducation/scolarisation. Globalement 62 % des chefs de ménages ayant accueilli des PDI estiment que le surplus de dépenses était important, mais peu d'entre eux (entre 10 et 20 %) attribuent cette hausse à la présence de déplacés dans le ménage ou à l'insécurité/conflict. Ils sont 60 % à penser que l'augmentation de leurs dépenses est liée au renchérissement du coût de la vie de manière générale.

Les résultats de l'analyse des caractéristiques des ménages révèlent que les ménages accueillant des PDI vivent globalement dans une plus grande précarité que les ménages n'en accueillant pas, en termes de standing du logement, du type de lieu d'aisance, des biens et équipements possédés et de la taille et composition des ménages.

La question sécuritaire est ressortie comme le tout premier motif des déplacements des populations fuyant les zones de conflit. Quelques spécificités régionales apparaissent cependant. Par exemple les risques de famine ont été évoqués par une forte proportion de PDI dans l'Ouham-Pendé (31 %) et presque pas du tout dans l'Ouham (moins de 1 %). Le risque d'enrôlement forcé dans les groupes armés a fait fuir un grand nombre parmi les PDI enquêtés dans la Nana-Mambéré (22 %), le Bamingui (15 %) et l'Ouham-Pendé (10 %).

Concernant la réinsertion sociale des PDI, la majorité des PDI retournées a regagné sa localité d'origine entre 2002 et 2006, suite au retour de l'accalmie dans la localité d'origine ou

à l'aggravation de l'insécurité dans la localité de refuge. De même, les PDI accueillies ont dans leur majorité (72 %) intégré leur ménage d'accueil entre 2006 et 2007. L'accueil est plus récent en milieu rural et dans la Haute-Kotto et la Nana-Mambéré. La quasi-totalité d'entre elles a avancé des raisons sociales (liens familiaux ou amicaux, conseils/initiatives des proches...) pour justifier le choix porté sur le ménage d'accueil. Par contre les deux tiers des PDI qui se sont réinstallées l'ont fait récemment (entre 2006 et 2007), surtout celles du milieu urbain et du Bamingui. La réinstallation des PDI en ville est motivée plus par des garanties de sécurité tandis qu'en milieu rural elle tient essentiellement à l'élan de solidarité sociale.

Pour la plupart des PDI, le retour dans la localité d'origine, la réinstallation et l'accueil dans les ménages en zone hôte se sont effectués dans de bonnes conditions car les neuf dixièmes d'entre elles ont déclaré avoir été bien acceptées. Toutefois, la réinstallation a connu un succès plus mitigé dans la Vakaga et l'Ouham-Pendé (moins de 70 % des réinstallés bien acceptés) et pour les femmes en ville (78 % de bien acceptées) comparée à la campagne (93 %).

De l'avis de l'écrasante majorité des PDI, les crises militaro-politiques qui ont secoué le pays ont entraîné une dégradation de leurs conditions de vie. Cependant, et contre toute attente, des proportions élevées d'entre elles estiment qu'il y a eu amélioration : 12 % parmi les retournés (ils sont 28 % dans l'Ouham et la Vakaga), 17 % parmi les réinstallés (20 % chez les femmes contre 14 % chez les hommes, 18 % en milieu rural contre 14 % en milieu urbain, plus de 30 % dans la Vakaga et l'Ouham), et 10 % chez les accueillies. Ces résultats soulèvent beaucoup d'intrigues et méritent des investigations supplémentaires.

Près du tiers des réinstallés a déclaré n'avoir jamais eu accès à sa résidence laissée dans la zone d'origine et 38 % n'y ont eu accès que rarement. Les PDI réinstallées qui n'avaient jamais effectué de visites dans leur résidence d'origine évoquent principalement l'insécurité, le fait que l'habitat avait été détruit et enfin les contraintes imposées par la scolarisation des enfants. Parmi les PDI réinstallées qui comptent déménager après la crise, le choix de leur nouvelle destination serait principalement guidé par de meilleures conditions de vie et plus d'opportunités d'emploi dans les zones où elles comptent ultimement s'installer et/ou par une détérioration du climat de sécurité dans la zone de résidence actuelle. Comme l'on pouvait s'y attendre, leur intention de retourner un jour dans leur localité d'origine est conditionnée essentiellement par l'amélioration de la situation sécuritaire sur place ou sa détérioration dans la localité d'accueil.

L'analyse montre que sur le plan individuel, les PDI dans leur déplacement forcé ne sont pas restées les bras croisés. Pour s'assurer une meilleure protection, défendre leurs intérêts et trouver des solutions à leurs problèmes communs, elles se sont orientées vers les communautés/associations. Sept PDI âgées de 12 ans ou plus sont membres d'une association ou d'une communauté. Les principales formes d'associations vers lesquelles elles se sont tournées sont de type religieux (neuf PDI sur dix adhèrent à une communauté de ce type), et dans une moindre mesure des groupements agropastoraux, des clubs sportifs, des associations de quartier et des associations des jeunes.

Face à l'ampleur des besoins, les concours proposés se sont avérés nettement insuffisants. Aux dires des PDI, très peu d'entre elles ont bénéficié d'une aide/assistance de la part des ménages de l'entourage, des proches (parents, amis, collègues) et de sources extérieures (agences et ONG humanitaires, État, administration locale, communautés religieuses...). En effet, moins d'un quart (22 %) des ménages qui n'accueillaient pas de personnes déplacées au moment de l'enquête et un tiers de ceux qui en hébergeaient ont apporté une assistance aux familles qui étaient en difficulté du fait de la crise. Moins du cinquième des PDI (18 %) a affirmé avoir bénéficié du soutien des proches (parents, amis, collègues et autres). Concernant la manifestation de la solidarité extérieure aux PDI, elle n'est pas très

développée non plus. Dans l'ensemble, seulement 17 % des PDI ont affirmé avoir bénéficié d'une aide ou d'un appui d'une structure ou organisation depuis le déclenchement de la crise. Des déclarations des PDI, il résulte que l'aide extérieure est essentiellement concentrée dans les préfectures de la Vakaga (82 % des PDI en ont bénéficié), et à un degré moindre à la Nana-Grébizi (30 %). Nulle part ailleurs la proportion de PDI ayant bénéficié d'une aide extérieure n'a atteint les 12 %. L'aide/assistance a profité beaucoup plus aux PDI se trouvant dans les centres urbains (24 %), aux personnes en rupture d'union (20,1 %), aux musulmans (38 %), aux chômeurs (24 %), aux femmes au foyer (27 %) et aux instruits (19 %). Il n'apparaît par contre pas de différence selon le genre et l'âge.

Pour ceux qui en ont bénéficié, l'aide/assistance concerne essentiellement le domaine sanitaire et alimentaire. Elle est venue principalement des organisations humanitaires internationales. Dans une moindre mesure, les parents, les communautés religieuses et les ONG nationales sont également cités comme donateurs de l'aide reçue par les personnes déplacées. L'État n'est intervenu que de manière marginale.

Les PDI continuent à ne pas se sentir en sécurité, même parmi celles qui ont préféré retourner dans leur localité d'origine. En effet, seul un peu plus de la moitié des retournés chefs de ménage déclare qu'il se sent en sécurité contre 77 % des CM réinstallés. Chez les PDI non chefs de ménage, environ 56 % pensent être en sécurité avec de grandes différences selon la catégorie : 53 % chez les retournés, 76 % chez les PDI réinstallées et 90 % chez les accueillies. Pour l'ensemble des PDI qui ne se sentent pas en sécurité, tant dans leur zone d'origine que dans leur nouvel environnement de vie, trois raisons sont principalement avancées : la criminalité et les violences (citées par 76 % d'entre elles), les intimidations (67 %) et enfin le traitement discriminatoire (16 %).

Concernant les violences subies, environ deux PDI de 12 ans et plus sur cinq ont déclaré qu'un membre de leur famille a été victime de violence lors de la crise. Chez les PDI accueillies hommes, cette proportion dépasse les trois quarts. En général, les violences ont été perpétrées à domicile, en brousse, au cours d'un déplacement et, dans une moindre mesure, lors de la détention ou dans la rue. Les violences subies par les proches des PDI sont variées mais les plus citées sont les violences physiques, les vols/pillages des biens, les menaces verbales et enfin le viol des jeunes filles et femmes.

Pour ce qui est des dommages que les conflits ont directement causé aux PDI interviewées, les sept dixièmes d'entre elles ont déclaré avoir subi une perte, matérielle ou en vie humaine. Toutes les préfectures sont touchées même si les proportions varient très sensiblement, de 31 % dans la Vakaga à 82 % dans l'Ouham-Pendé. Une proportion très élevée de PDI de 12 ans et plus (16 %) a ainsi rapporté le décès/assassinat d'un membre de leur famille (conjoint, enfant ou autre membre). Plus du quart des accueillies (26 %) a été ainsi endeuillé.

On a demandé à chaque enquêté d'exprimer trois préoccupations en rapport avec sa survie en les classant par ordre d'importance. Les préoccupations avancées sont de plusieurs ordres et touchent à tous les secteurs de la vie : sécurité physique et matérielle, économie, éducation, santé, habitat, famille, culture. Les préoccupations touchant le secteur de l'économie viennent en tête, car exprimées par plus de deux PDI sur cinq. Au plan social, la reconstruction du logement et l'accès aux services essentiels (éducation des enfants, soins de santé et eau potable) viennent en seconde position des préoccupations exprimées par les PDI.

A la lumière des résultats obtenus par la présente étude, quelques recommandations s'adressant aussi bien aux autorités administratives et politiques centrafricaines qu'à toute la

communauté humanitaire peuvent être formulées. Elles suggèrent en général des actions rapides pour améliorer les conditions de survie et le cadre de vie des personnes déplacées.

Réactivation et organisation des associations des personnes déplacées internes

Dans la perspective de mieux impliquer les PDI dans la recherche de solutions à leurs problèmes à travers une approche participative, il serait judicieux de recenser, réactiver, organiser et consolider les associations de personnes déplacées dans les préfectures. Ceci serait facilité par la forte disposition des PDI à s'impliquer dans les activités associatives et communautaires, comme l'ont montré les résultats.

Amélioration des conditions de vies des personnes déplacées internes

Les principales conséquences des conflits sur les populations sont habituellement les déplacements forcés de populations, les destructions et pertes de biens, la généralisation de la pauvreté, la perturbation de la scolarité des enfants, l'insécurité alimentaire, les problèmes de santé... Les données de la présente étude l'ont confirmé pour le cas de la RCA. Les populations aspirent à retourner chez elles et à reconstruire une nouvelle vie dans la paix et la sécurité. Compte tenu du dénuement dans lequel vivent les déplacés et de la faiblesse de l'aide qui leur est octroyé, l'État, le SNU et les ONG devraient agir en synergie pour identifier les voies et moyens d'améliorer les conditions de vie des PDI dont une bonne partie des problèmes est désormais bien identifiée par la présente étude. A titre d'exemple, sur le plan sanitaire, des unités de soins mobiles pourraient intervenir dans les zones rurales alors que dans les villes, des subventions et des dons en médicaments pourraient être octroyés aux centres communautaires de santé urbains pour une prise en charge de proximité et la réduction des frais de déplacement des malades. Afin de renforcer le soutien aux ménages d'accueil, il serait souhaitable d'accroître la distribution des produits alimentaires et d'hygiène surtout.

Retour et sécurisation des PDI réinstallées et accueillies

Sur le plan sécuritaire, la mise en œuvre effective des pourparlers de la paix et le redéploiement de l'armée nationale dans les zones affectées seraient un catalyseur pour le retour des PDI. Les raisons sécuritaires sont ressorties comme la cause principale de la fuite des PDI et le rétablissement de la sécurité comme une condition importante pour le retour dans leur localité d'origine.

Réconciliation et reconstruction de la cohésion sociale

La mise en place de panel formel de discussions réunissant tous les leaders communautaires, politiques et administratifs en vue de la définition d'un plan de sensibilisation des populations à la paix et à la concorde nationale devrait pouvoir accélérer le processus de réconciliation. Le règlement définitif de la question sécuritaire passe nécessairement par cette réconciliation et la promotion de la culture de la paix entre tous les Centrafricains.

INTRODUCTION

Depuis 1996, la République Centrafricaine (RCA) vit dans un contexte sociopolitique instable exacerbée par l'émergence de groupes rebelles au nord du pays malgré la mise en place d'un régime démocratique issu des élections de 2005. L'une des conséquences les plus dramatiques de cette instabilité est le déplacement des populations contraintes de chercher refuge dans des endroits plus sécuritaires.

Ces populations se retrouvent très souvent dans des conditions précaires. Elles sont privées d'eau potable, d'alimentation saine, de logement décent, d'habillement adéquat, d'éducation et n'ont pas accès à des services de santé de qualité. En majorité issues du milieu rural, elles s'installent dans les campements de culture ou sont accueillies dans des familles.

Les données disponibles à l'heure actuelle donnent quelques informations sur les besoins globaux des populations déplacées en termes de santé, d'éducation, d'alimentation et de protection. Cependant, elles sont non seulement limitées à quelques sous-préfectures, mais fournissent peu d'informations détaillées sur l'effectif des personnes concernées, leur profil sociodémographique et leurs conditions de vie. Ces informations sont pourtant indispensables à l'élaboration, la mise œuvre, le suivi et l'évaluation de programmes spécifiques pour venir en aide à ces populations en détresse.

Par ailleurs, le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au développement (UNDAF) 2007-2011 prévoit, dans le cadre du renforcement de la gouvernance démocratique et du respect des droits humains, une réponse collective du système des Nations Unies (SNU) dans le but d'instaurer un environnement de paix, de sécurité et de prospérité économique. Cette réponse suppose la disponibilité de données sociodémographiques désagrégées selon le genre, les groupes sociaux et les régions. Enfin, un des produits de la composante Population et Développement *du Country Programme Action Plan* (CPAP) 2007-2011 (Produit 2) porte sur la « Disponibilité et l'utilisation de la base des données multisectorielles pour le suivi et l'évaluation du DSRP et des OMD, ainsi que des politiques, plans et programmes sectoriels de développement ».

Pour toutes ces raisons, il s'avérait nécessaire de réaliser une étude sur les conditions de vie des personnes déplacées et des familles d'accueil dans les zones touchées par les conflits. L'étude dont les résultats sont synthétisés dans le présent rapport vise à répondre à cet objectif. Les données ont été collectées du 04 juillet au 05 septembre 2007 dans sept préfectures au nord du pays en proie à une instabilité persistante depuis 2002.

Le rapport est structuré en onze grandes parties. La première porte sur les objectifs de l'étude, la seconde sur la définition des concepts et la troisième sur la méthodologie adoptée. Les résultats sont présentés de la quatrième à la onzième partie avant la conclusion et les recommandations.

I. OBJECTIFS

1.1 Objectif général

L'enquête vise à mettre à la disposition du Gouvernement centrafricain et des agences internationales une base de données fiable sur les personnes déplacées internes pour un meilleur ciblage des interventions en leur faveur.

1.2 Objectifs spécifiques

- Estimer l'effectif des PDI, dans ses différentes composantes en termes de femmes en âge de procréer, d'enfants de moins de cinq ans, d'enfants scolarisables, des personnes du troisième âge, des handicapés physiques, etc.
- Déterminer les caractéristiques sociodémographiques des PDI (structure par âge et sexe, niveau d'instruction, occupation, etc.).
- Cerner leurs conditions de vie ainsi que celles des familles d'accueil.
- Identifier leurs besoins spécifiques en termes d'alimentation, de santé, de scolarisation des enfants, etc.
- Identifier les perceptions des PDI par rapport aux perspectives de leur retour.
- Identifier les actions à entreprendre pour une meilleure protection des PDI.

II. DÉFINITION DE QUELQUES CONCEPTS CLÉS

Personne déplacée interne (PDI). Selon la définition des Nations Unies, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays sont « des personnes ou des groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, en raison notamment des conflits armés, de violations des droits humains ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État ». Dans le cas de la présente étude, les déplacements internes font référence à ceux causés par les crises militaro-politiques survenus dans le pays depuis 2002.

Personne déplacée interne accueillie. Est considérée dans le cadre de cette étude PDI accueillie toute PDI dont la localité de résidence avant la crise diffère de celle de la résidence à l'enquête et qui vit dans un ménage qu'il ne dirige pas et qui n'est pas dirigé par une PDI.

Personne déplacée interne retournée. L'étude retient comme PDI retournée, toute personne qui a été déplacée à un moment donné suite aux crises militaro-politiques survenues depuis 2002 et dont la localité de résidence avant le début de la crise (village/quartier ou commune) correspond à celle de résidence au moment de l'enquête, qu'il soit chef de ménage ou membre simple du ménage.

Personne déplacée interne réinstallée. Elle est définie ici comme toute PDI qui, avant la crise, résidait dans une localité différente de celle de résidence à l'enquête, et qui est elle-même chef de ménage ou appartient à un ménage dont le chef est identifié comme PDI.

Personne déplacée interne actuelle. C'est une PDI accueillie ou une PDI réinstallée.

III. MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

3.1 Zone d'enquête

L'étude s'est déroulée dans la partie nord-est de la RCA constituée des sept préfectures affectées par les récents conflits militaro-politiques : Nana-Mambéré, Ouham-Pendé, Ouham, Bamingui-Bangoran, Haute-Kotto, Vakaga et Nana-Grébizi (cf. carte ci-dessous). Les foyers de vives tensions dans la zone sont particulièrement localisés dans les sous-préfectures de Paoua (Ouham-Pendé), Markounda, Batangafo, Kabo (Ouham), Ndélé (Bamingui-Bangoran), Ouadda, Sam-Ouandja (Haute-Kotto), Birao (Vakaga) et dans la Commune de Ouandago (Nana-Grébizi).

3.3 Supports de collecte

Trois supports ont été utilisés pour la collecte : une fiche de dénombrement des ménages des AD, un questionnaire ménage et un questionnaire individuel des PDI de 12 ans ou plus.

La fiche de dénombrement : A chaque AD correspond une fiche. Elle permet d'identifier les ménages contenant des personnes déplacées et d'avoir l'effectif des PDI dans les AD sélectionnés. Elle comporte les éléments suivants : le numéro du ménage ; le nom et le sexe du chef de ménage ; le nombre de personnes résidant dans le ménage (la taille du ménage) ; le nombre de déplacés retournés ; et le nombre de déplacés accueillis depuis le début de la crise et le nombre de déplacés présents au moment de l'enquête. Elle donne une indication sur les ménages qui seront sélectionnés pour l'enquête ménage et individuel PDI.

Le questionnaire ménage : il est administré au chef de ménage ou à son répondant. Il permet de collecter des informations sur chaque ménage sélectionné ainsi que sur chacune des personnes qui y résident. il comporte quatre modules : i) caractéristiques sociodémographiques des membres du ménage ; ii) caractéristiques et commodités du logement principal ; iii) équipement du ménage ; et iv) conditions de vie du ménage (personnes déplacées du ménage, variation dans les habitudes de consommation, transferts du ménage, activités et cohésion sociales).

Le questionnaire individuel des déplacés : il s'adressait uniquement aux PDI de 12 ans ou plus et visait à retracer l'itinéraire migratoire et l'insertion sociale et à cerner les aspects de la protection (violences subies, pertes enregistrées suite à la crise, participation à la vie associative) et de la cohésion sociale à partir des déclarations des PDI.

3.4 Détermination des facteurs d'extrapolation et des coefficients de pondération

Le mérite des enquêtes par sondage réside dans la possibilité d'extrapoler les résultats obtenus auprès d'un échantillon à l'ensemble de la zone couverte par l'étude. Pour ce faire il faut disposer des facteurs d'extrapolation et des coefficients de pondération. Les facteurs d'extrapolation concernent exclusivement les données de dénombrement (contenues dans le fichier dénombrement) en vue d'estimer le volume de la population de la zone et des PDI (actuelles et les retournées). Les coefficients de pondération sont quant à eux calculés pour les trois autres fichiers de données (ménage, individus et PDI) dans l'optique de corriger les distorsions introduites par l'échantillonnage de façon à ce que les résultats reflètent la réalité de l'ensemble de la zone d'étude.

IV. EFFECTIFS ESTIMÉS DE LA POPULATION ET DES PDI DE LA ZONE D'ÉTUDE

Pour chacun des ménages dénombrés, on a recueilli l'information sur le nombre de personnes y résidant, l'effectif cumulé des PDI accueillis depuis le début de la crise (2002), le nombre de PDI présentes dans le ménage au moment de l'enquête et le nombre de PDI retournées. En extrapolant ces différents chiffres, on a obtenu une estimation de l'effectif :

- de la population totale de la zone d'étude au moment de l'enquête ;
- des PDI actuelles (accueillies et réinstallées) vivant dans la zone d'étude ; et
- des PDI de retour dans la zone depuis 2002.

Ce chapitre présente le volume et la répartition spatiale (milieu de résidence et préfecture) de ces populations, ainsi que la classification des PDI en « accueillies », « réinstallées » et « retournées » (cf. chapitre sur la définition des concepts, page 5).

4.1 Une population de 1.341.500 personnes dont plus de trois quarts de ruraux !

La population vivant dans la zone d'étude au moment de l'enquête est estimée à 1.341.493 personnes. Les huit dixièmes vivent dans 3 des 7 préfectures : Ouham-Pendé, l'Ouham et la Nana-Mambéré

Tableau 01 : Répartition (en %) de la population totale dénombrée par préfecture selon le milieu de résidence

Préfectures	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Nana-Mambéré	60.750	19,7	173.601	16,8	234.351	17,5
Ouham-Pendé	116.831	37,9	327.237	31,7	444.068	33,1
Ouham	52.738	17,1	316.328	30,6	369.067	27,5
Nana-Grébizi	23.635	7,7	95.476	9,2	119.110	8,9
Bamingui-Bangoran	12.368	4,0	30.911	3,0	43.279	3,2
Haute-Kotto	36.585	11,9	42.745	4,1	79.330	5,9
Vakaga	5.647	1,8	46.640	4,5	52.287	3,9
Ensemble	308.554	100	1.032.939	100	1.341.493	100

La population de la zone est essentiellement rurale ; moins du quart (23 %) vit en ville. Le taux d'urbanisation varie cependant très sensiblement selon la préfecture. Il passe d'un minimum de 11 % dans la Vakaga et 14 % pour l'Ouham à un maximum de 46 % dans la Haute-Kotto. Il est compris ailleurs entre 20 et 29 %.

4.2 Près de 125.000 déplacés dont les deux tiers vivent dans l'Ouham-Pendé et l'Ouham et les sept dixièmes en milieu rural !

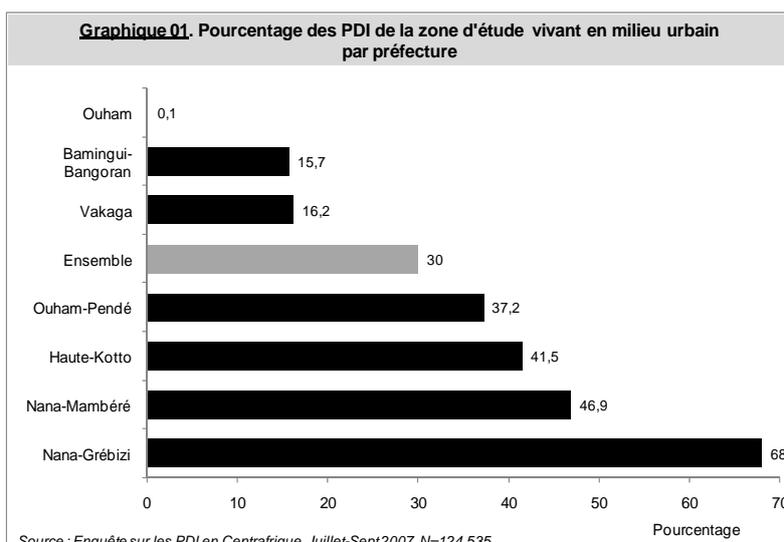
L'effectif des déplacés internes présents dans les 7 préfectures au moment de l'enquête est estimée à 124.535 personnes, dont deux tiers vivent dans l'Ouham-Pendé et l'Ouham. Ce sont les deux préfectures les plus peuplées où persistent encore des foyers de tension. A l'opposé, les deux préfectures les moins peuplées, le Bamingui-Bangoran et la Vakaga, accueillent très peu de PDI en termes d'effectif (8.500 environ). La répartition des PDI par préfecture n'est pas le même en milieu urbain qu'en milieu rural. Le poids de certaines préfectures est plus important en milieu urbain et l'inverse pour d'autres (Tableau 02).

Tableau 02 : Répartition (en %) des PDI actuelles vivant dans la zone au moment de l'enquête par préfecture selon le milieu de résidence

Préfectures	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Nana-Mambéré	4.416	11,8	4.990	5,7	9.407	7,6
Ouham-Pendé	19.314	51,8	32.653	37,4	51.967	41,7
Ouham	43	0,1	31.290	35,9	31.333	25,2
Nana-Grébizi	6.434	17,2	3.029	3,5	9.463	7,6
Bamingui-Bangoran	341	0,9	1.824	2,1	2.166	1,7
Haute-Kotto	5.736	15,4	8.076	9,3	13.812	11,1
Vakaga	1.036	2,8	5.352	6,1	6.388	5,1
Ensemble	37.320	100	87.215	100	124.535	100

Les PDI vivent essentiellement en milieu rural (sept sur dix). Cette répartition s'explique en grande partie par le fait que la population centrafricaine est en majorité rurale et même si la population fuit les foyers de tension, elle s'abrite et ou se retranche majoritairement dans les zones rurales, proches de leurs activités agro-pastorales. La Nana-Grébizi se distingue par 68 % de PDI vivant en milieu urbain. La présence des organisations humanitaires, des ONG de la FOMUC dans la ville constituerait un facteur attractif pour les PDI.

Les PDI actuelles représentent près du dixième (9,3 %) de l'ensemble de la population vivant dans les sept préfectures. Elles sont 12 % de la population urbaine et 8 % en milieu rural. De fortes disparités existent entre préfectures puisque 17 % de la population de la Haute-Kotto sont des déplacés, 12 % dans la Vakaga et l'Ouham-Pendé et moins de 9 % ailleurs.



Les différences sont cependant nettement plus marquées en considérant séparément le milieu urbain et le milieu rural. On s'aperçoit ainsi que le poids des PDI dans la population urbaine varie de 0,1 % dans l'Ouham à 27 % dans la Nana-Grébizi. Les variations en milieu rural sont également importantes avec un minimum de 3 % dans la Nana-Mambéré et un maximum de 19 % dans la Haute-Kotto.

Tableau 03 : Poids démographique des PDI actuelles dans les populations des préfectures par milieu de résidence (% des PDI dans la population)

Préfectures	Urbain	Rural	Ensemble
Nana-Mambéré	7,3	2,9	4,0
Ouham-Pendé	16,5	10,0	11,7
Ouham	0,1	9,9	8,5
Nana-Grébizi	27,2	3,2	7,9
Bamingui-Bangoran	2,8	5,9	5,0
Haute-Kotto	15,7	18,9	17,4
Vakaga	18,3	11,5	12,2
Ensemble	12,1	8,4	9,3

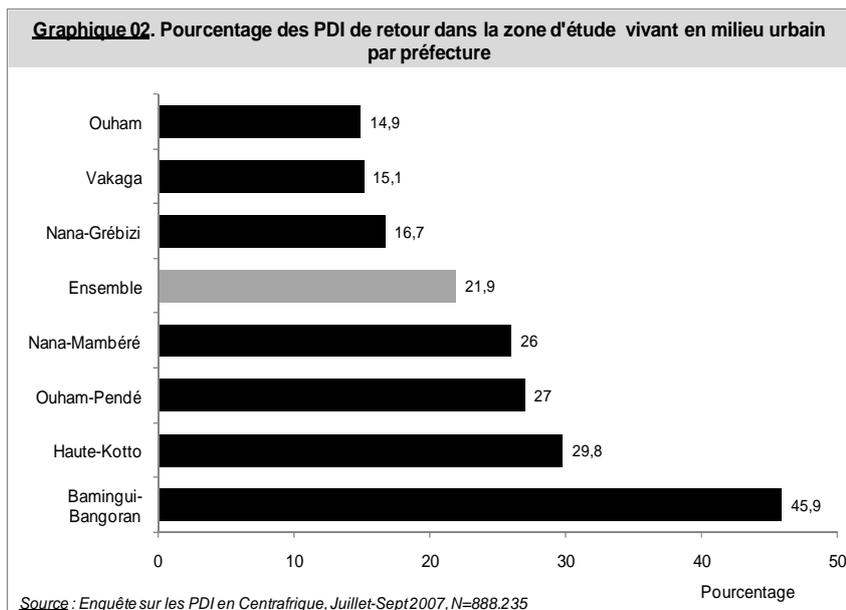
4.3 Plus de 888.000 PDI de retour vivant majoritairement dans l'Ouham-Pendé et l'Ouham et en milieu rural !

L'effectif des PDI retournées a été estimé à 888.235 personnes, vivant majoritairement dans l'Ouham-Pendé (44 % d'entre elles) et l'Ouham (32,5 %) et dans une moindre mesure dans la Nana-Grébizi (12 %). Aucune autre préfecture ne concentre plus de 4 % des PDI retournées. Cette même tendance est maintenue quel que soit le milieu de résidence.

Tableau 04 : Répartition (en %) des PDI de retour dans la zone d'étude par préfecture selon le milieu de résidence

Préfectures	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Nana-Mambéré	6.697	3,4	19.092	2,8	25.789	2,9
Ouham-Pendé	104.791	54,0	283.730	40,9	388.520	43,7
Ouham	42.872	22,1	245.792	35,4	288.664	32,5
Nana-Grébizi	17.843	9,2	89.180	12,8	107.022	12,0
Bamingui-Bangoran	11.083	5,7	13.071	1,9	24.154	2,7
Haute-Kotto	5.528	2,8	13.010	1,9	18.537	2,1
Vakaga	5.359	2,8	30.189	4,3	35.548	4,0
Ensemble	194.172	100	694.063	100	888.235	100

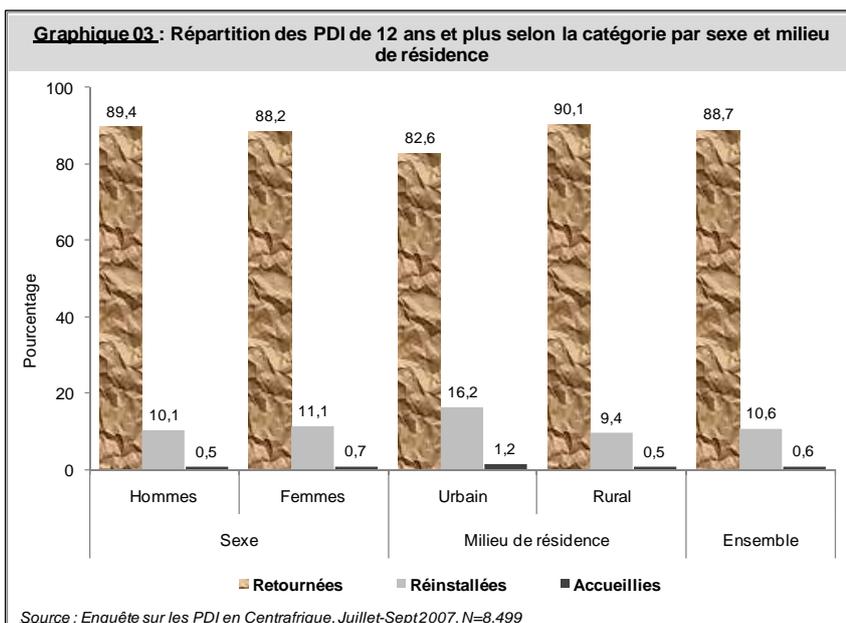
A l'image de la population générale et des PDI actuelles, les retournés vivent majoritairement en milieu rural (78 %). Le Bamingui-Bangoran se distingue nettement des autres préfectures avec 46 % des retournés recensés en ville. La Haute-Kotto se singularise aussi avec 30 % de PDI retournés vivant en milieu urbain. A l'opposé, cette proportion n'atteint guère 17 % dans l'Ouham, la Vakaga et la Nana-Grébizi.



4.4 Une majorité de PDI retournées, peu de réinstallées et une minorité d'accueillies : volonté manifeste des PDI de regagner leur localité d'origine !

Les PDI vivant dans la zone de l'étude se répartissent en retournés (89 %), réinstallés (10,6 %) et accueillies (0,6 %), sans différence sensible selon le sexe.

Cette prédominance des retournés traduit une volonté des PDI de regagner leur localité d'origine en cas de retour de la sécurité. Le retour dans la localité d'origine est plus fréquent en zone rurale (90 %) que dans les centres urbains (83 %), probablement en raison de multiples opportunités que le milieu urbain offre à ses résidents, en termes notamment d'accès à l'emploi, aux soins de santé et à la scolarisation. Lesquelles opportunités constituent des facteurs d'intégration sociale, et donc de rétention des PDI dans leur localité d'accueil.



La classification des PDI varie très sensiblement selon la préfecture, même si partout les retournés demeurent largement majoritaire. Les retours sont plus observés dans le Bamingui-Bangoran, l'Ouham-Pendé et la Nana-Grébizi (plus de 9 PDI sur 10 dans ces préfectures sont des retournés). La réinstallation des PDI est très fréquente dans la Nana-Mambéré (69 % des PDI dans la préfecture sont des réinstallées), et dans une moindre mesure dans la Haute-Kotto, la Vakaga et l'Ouham (entre 11 et 28 % de réinstallés). Enfin les accueillies sont proportionnellement significatif parmi les PDI de la Nana-Mambéré (11 %) et de la Haute-Kotto (4,5 %).

Tableau 05 : Répartition (en %) des déplacés par préfecture selon la catégorie d'appartenance

Préfecture	Catégorie des déplacés			Total
	Retournés	Réinstallés	Accueillis	
Nana-Mambéré	18,9	69,3	11,8	100
Ouham-Pendé	92,9	6,5	0,6	100
Ouham	89,3	10,7	0,0	100
Nana-Grébizi	92,2	7,7	0,2	100
Bamingui-Bangoran	94,7	5,3	0,0	100
Haute-Kotto	67,4	28,0	4,5	100
Vakaga	84,3	15,5	0,2	100
Ensemble	88,7	10,6	0,6	100

V. PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE, SOCIOCULTUREL ET SOCIOÉCONOMIQUE DES PDI ET DE LA POPULATION HÔTE

L'analyse du profil des PDI actuelles, des PDI retournées et des non déplacés fait ressortir des différences entre ces différents groupes qui portent la marque de l'impact des crises.

5.1 Un net déficit d'hommes aux âges adultes parmi les PDI, et des retournés déterminés à reconstruire leur vie !

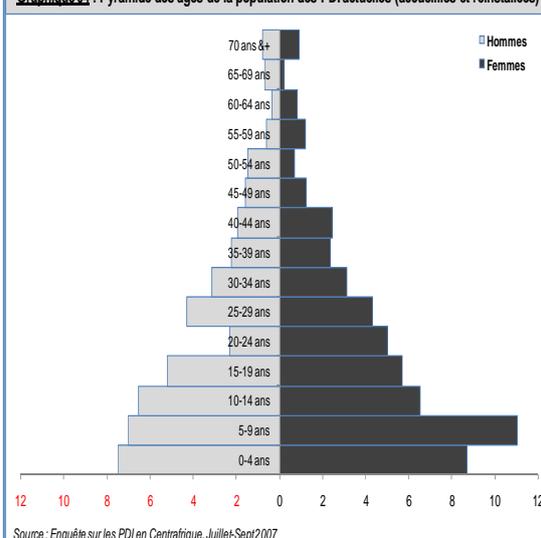
La répartition par sexe et âge (Tableau 06 et Graphiques 06 et 07) révèle un déficit d'hommes parmi les PDI actuelles entre 15 et 39 ans (entre 54 et 59 % de femmes), un déficit de filles parmi les PDI actuelles de sexe féminin, un déficit d'enfants parmi les PDI retournées, et un déficit particulièrement prononcé d'hommes de 20-24 ans parmi les PDI de sexe masculin. L'important déficit d'hommes aux âges adultes pourrait s'expliquer en partie par l'enrôlement des hommes de cette tranche d'âge dans les mouvements armés, les tueries sélectives lors des attaques des villes et villages, ou l'émigration vers le Tchad et le Cameroun. Il se pourrait également que les ménages aient opté de faire partir en priorité les femmes (et les enfants) dans les zones plus sécuritaires. Par ailleurs, les PDI retournés sont plus nombreux à vivre actuellement en union et moins en célibataires que les autres, traduisant probablement leur volonté de se construire (ou reconstruire) une nouvelle vie plus stable.



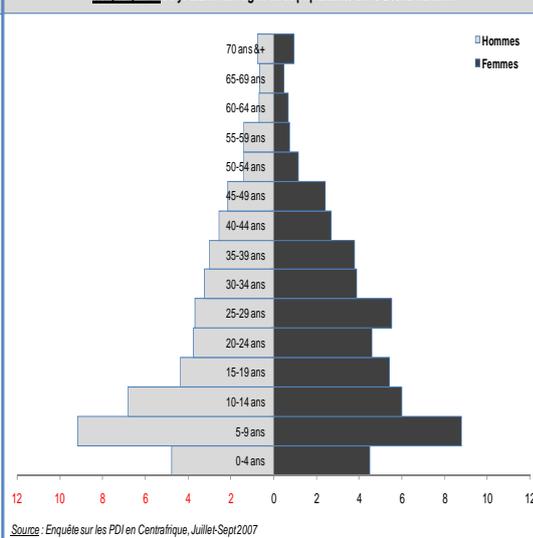
Tableau 06 : Pourcentage de femmes parmi les PDI actuelles, les PDI retournées et les non déplacés par groupe d'âge

Préfectures	Pourcentage de femmes			
	PDI actuelles	PDI retournées	Ensemble des PDI	Non déplacés
0-4 ans	53,7	48,5	49,2	50,3
5-9 ans	61,2	49,0	49,9	52,6
10-14 ans	50,0	46,8	47,0	48,8
15-19 ans	52,1	55,5	55,2	56,1
20-24 ans	68,3	55,0	56,0	54,1
25-29 ans	50,1	60,0	59,3	53,9
30-34 ans	49,8	54,4	54,1	54,8
35-39 ans	51,4	55,7	55,4	47,8
40-44 ans	55,8	51,3	51,6	40,1
45-49 ans	44,0	52,8	52,4	40,6
50-54 ans	32,4	45,4	44,5	49,6
55-59 ans	67,3	34,6	36,8	44,3
60-64 ans	70,4	49,9	51,3	47,3
65-69 ans	23,1	43,6	42,3	53,3
70 ans et +	53,2	55,9	55,7	47,6
Ensemble	54,3	51,6	51,8	50,8

Graphique 04 : Pyramide des âges de la population des PDI actuelles (accueillies et réinstallées)



Graphique 05 : Pyramide des âges de la population des PDI retournées



La population de la zone d'étude âgée de 15 ans et plus vit majoritairement (plus des deux tiers) en union. Les célibataires sont proportionnellement les plus nombreux après les mariés, suivis des veufs puis des divorcés et séparés. Ce schéma global demeure quel que soit le sexe aussi bien chez les PDI que les non déplacés. Des différences existent cependant quant aux poids respectifs des différentes modalités du statut matrimonial selon le genre et la catégorie de population. Les PDI retournées sont plus nombreux à vivre actuellement en union (77 %) que les PDI actuelles (62 %) et les non déplacés (65 %) et sont deux fois moins nombreux à être célibataires. Peu d'entre eux sont actuellement divorcés ou séparés (5 %) comparativement aux autres (7 %). Par contre la prévalence du veuvage est la même dans les trois groupes (7 %). Ces différences entre groupes ne dépendent pas du sexe. La seule différence observée est la proportion de veufs un peu plus élevée chez les hommes déplacés actuels (3,7 %) contre 2,6 chez les retournés et 2,5 chez les non déplacés.

La plus grande propension des retournés à vivre en union et moins en célibataire traduirait leur volonté de se construire (ou reconstruire) une nouvelle vie plus stable.

A l'intérieur de chaque catégorie, les différences selon le sexe sont celles observées habituellement. Les femmes sont plus nombreuses à être actuellement en union, divorcés ou veuves, tandis que les hommes prédominent chez les célibataires. Ceci du fait du mariage plus précoce chez les femmes et de la plus grande facilité des hommes à se remarier en cas de rupture d'union.

5.2 Des déplacés majoritairement chrétiens, analphabètes et faiblement instruits !

Le profil socioculturel (Tableau 07) révèle que les PDI sont majoritairement d'obédience chrétienne, suivies des musulmans.

A l'instar de la population centrafricaine de manière générale, celle vivant dans la zone d'étude est majoritairement analphabète (entre 28 et 40 % seulement savent lire et écrire) et faiblement instruite (entre 49 et 54 % n'ont jamais fréquenté l'école). Dans l'ordre, les retournés sont les plus analphabètes et les moins instruits suivis des PDI actuelles et des non déplacés. Les femmes apparaissent également plus défavorisées que les hommes, aussi bien parmi les déplacés que les non déplacés.

Tableau 07 : Répartition (en %) des PDI actuelles, des PDI retournées et des non déplacés selon certaines caractéristiques socioculturelles par sexe

Caractéristiques	PDI actuelles			PDI retournées			Non déplacés		
	Hom-me	Fem-me	En-semble	Hom-me	Fem-me	En-semble	Hom-me	Fem-me	En-semble
Religion									
Catholique	19,8	17,1	18,3	28,5	29,2	28,9	19,7	19,8	19,7
Protestante	50,1	59,4	55,2	60,3	59,4	59,8	54,3	57,2	55,8
Musulmane	29,2	22,9	25,8	9,8	10,2	10,0	24,0	21,4	22,7
Animiste/Autre religion	0,2	0,1	0,2	0,6	0,6	0,6	0,3	0,3	0,3
Sans religion	0,7	0,5	0,6	0,8	0,7	0,7	1,7	1,3	1,5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Pourcentage d'alphabétisé(e)s des 6 ans et plus	52,6	22,4	36,1	41,3	16,6	28,4	54,6	26,0	40,0
Niveau d'instruction des 6 ans et plus									
Sans Instruction	35,7	62,6	50,5	36,1	70,0	53,8	32,9	63,6	48,6
Primaire	37,9	28,9	33,0	47,7	24,9	35,8	47,9	29,9	38,7
Secondaire et +	20,0	3,4	10,9	14,7	3,8	9,0	16,3	5,2	10,6
Programme formel	6,4	5,1	5,7	1,5	1,3	1,4	2,8	1,3	2,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

5.3 La participation à l'activité économique des PDI demeure intense malgré un certain impact de la crise, plus ressenti par les PDI actuelles !

Les crises ont eu un impact négatif sur l'activité économique, impact qui se ressent plus parmi les PDI actuelles : 73 % seulement d'entre eux ont une occupation contre 85 % des retournés et 81 % des non déplacés.

Tableau 08 : Répartition (en %) des PDI actuelles, des PDI retournées et des non déplacés selon certaines caractéristiques socioéconomiques par sexe

Caractéristiques	PDI actuelles			PDI retournées			Non déplacés		
	Hom-me	Fem-me	En-semble	Hom-me	Fem-me	En-semble	Hom-me	Fem-me	En-semble
Situation d'activité des 15 ans et +									
Occupé	79,7	67,7	73,3	86,3	83,1	84,6	83,7	78,3	80,9

Chômeur	5,6	2,2	3,8	1,8	0,6	1,1	2,6	1,3	1,9
Ménagère	0,0	20,0	10,7	0,0	8,0	4,3	0,0	12,8	6,5
Autre Inactif	14,6	10,1	12,2	11,9	8,4	10,0	13,7	7,6	10,6
Total	100								
Profession actuelle des occupés de 15 ans et +									
Agriculteur-Éleveur	71,0	84,4	77,6	89,6	92,3	91,0	68,9	87,7	78,2
Personnel commercial-Vendeur	6,7	14,4	10,5	1,9	6,5	4,4	6,7	11,1	8,9
Ouvrier-Conducteur-Artisan	4,4	0,3	2,4	2,3	0,2	1,2	6,0	0,5	3,3
Administration publique et privée	7,9	0,4	4,2	3,9	0,6	2,2	5,6	0,4	3,1
Autres métiers	10,0	0,5	5,3	2,2	0,3	1,2	12,8	0,3	6,6
Total	100								
Situation dans la profession actuelle des occupés de 15 ans et +									
Indépendant	79,1	91,8	85,4	90,3	93,7	92,1	84,4	95,4	89,8
Aide familial/Apprenti	5,1	7,3	6,2	3,5	5,1	4,3	3,7	3,6	3,6
Salarié	15,0	0,9	8,0	5,7	0,9	3,2	11,7	0,9	6,4
Employeur	0,5	0,0	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,0	0,1
Autre	0,4	0,0	0,2	0,3	0,2	0,2	0,0	0,1	0,1
Total	100								

Le plus grand dynamisme économique des PDI retournées serait une preuve de plus de leur volonté de surmonter les épreuves traversées et de rebâtir leur vie. L'écrasante majorité des occupés (plus des trois quarts) évoluent dans le secteur agricole, et travaillent pour leur propre compte (entre 84 et 90 %), qu'ils soient hommes ou femmes, déplacés ou non. Le salariat est plutôt répandu parmi les PDI actuelles hommes (15 % sont salariés) et les hommes non déplacés (12 %).

VI. CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES SELON QU'ILS ACCUEILLENENT OU NON DES PDI

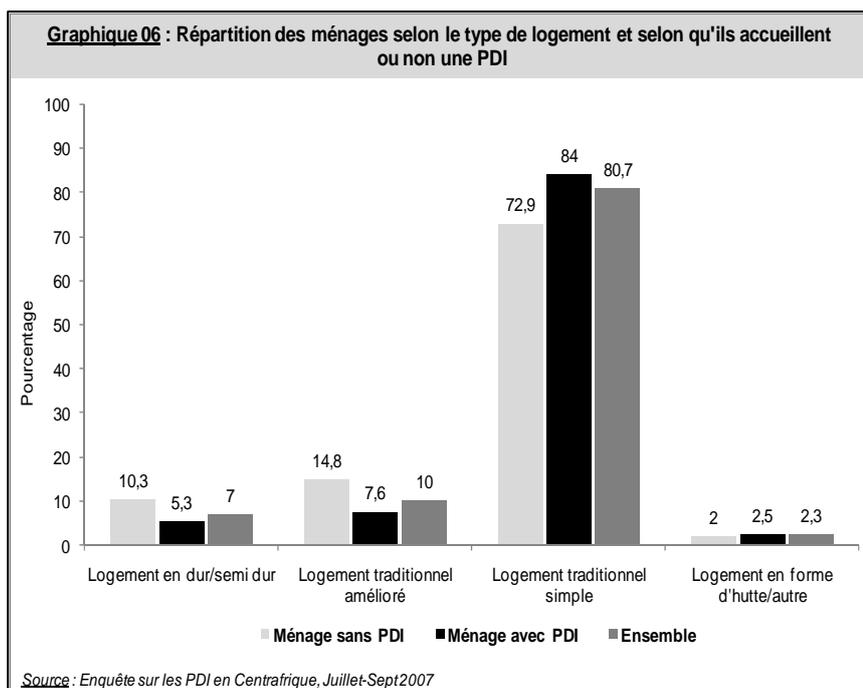
6.1 Les ménages accueillant des PDI sont de plus grande taille !

En moyenne, les ménages de la zone d'étude ont une taille de 5,1 personnes, 5,6 pour les ménages avec PDI et 4,2 pour les ménages sans PDI. La taille ne varie pas selon le sexe du chef de ménage.

La typologie des ménages de la zone d'étude révèle que le type de ménage le plus fréquent est le ménage où le chef vit avec son (ses) conjoint(s) et ses enfants (44 %). Ils sont suivis par le même type de ménage élargi aux collatéraux (17 %). Les autres types de ménage représentent respectivement entre 3 et 9 % de l'ensemble des ménages. Le même schéma est globalement respecté qu'il s'agisse d'un ménage avec ou sans PDI, sauf les ménages constitués de couples sans enfants et ceux constitués du seul CM qui sont deux fois plus nombreux chez les ménages n'accueillant pas de PDI.

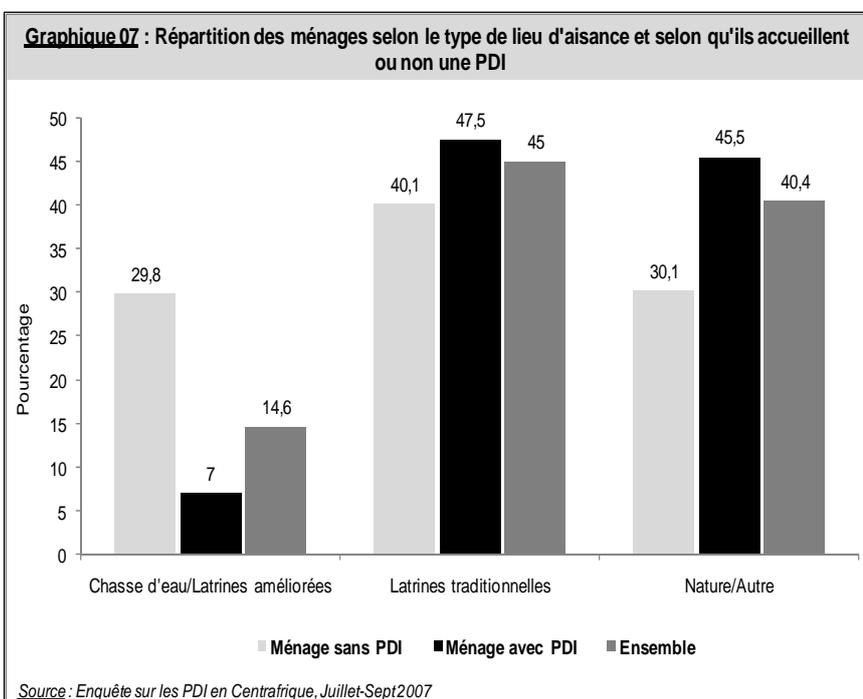
6.2 Les ménages accueillant des PDI vivent dans une plus grande précarité !

Dans la zone d'étude l'écrasante majorité des ménages est propriétaire de son logement (89 %) ou est logée gratuitement (7,4 %). Seuls 4 % des ménages sont locataires. Pour ces ménages, le loyer mensuel est d'environ 4.500 FCFA. Il est moins plus élevé pour les ménages avec PDI que pour les ménages sans PDI (3.330 FCFA contre 5.276 FCFA en moyenne).



Cette différence reflète en réalité le cas des ménages dirigés par les hommes, car en moyenne peu de différences du coût du loyer existent entre ménages avec ou sans PDI dirigés par une femme. La différence du coût du loyer entre les deux types de ménages proviendrait probablement de la différence de standing de leur logement. En effet, les logements considérés comme d'un standing élevé (en dur, semi-dur ou traditionnel amélioré) représentent environ le quart chez les ménages sans PDI, soit deux fois plus que chez les ménages avec déplacés.

Par contre, la promiscuité résidentielle est plus faible dans les ménages accueillant des personnes déplacées que dans les ménages sans PDI. Dans 75 % des ménages avec PDI une pièce est occupée en moyenne par 2 personnes au plus contre 65 % seulement des ménages sans PDI. Cette structure ne varie pas selon le sexe du chef de ménage.



Les ménages avec PDI affichent une plus grande précarité en termes de lieu d'aisance. Ils sont 4 fois moins nombreux à utiliser les latrines améliorées comme lieu d'aisance (7 %) que les ménages sans PDI (30 %).

De même, ils s'approvisionnent en eau de boisson à partir de sources plus saines : 63 % puisent leur eau de boisson auprès des puits à pompe et des forages alors que la principale

source pour les ménages sans PDI est constituée des puits, des sources non améliorées et des eaux de surface (49 % d'entre eux y ont recours).

Par ailleurs les deux types de ménages ne se distinguent pas du point de vue mode d'éclairage et de cuisson. Ils ont majoritairement recours à la lampe à pétrole (65 %) et au bois de chauffe (45 %). Les autres modes d'éclairage (électricité, lampe à gaz et bougie) sont utilisés respectivement par 0,5 à 0,6 % des ménages.



6.3 Les ménages de la zone d'étude sont faiblement équipés mais ceux accueillant des PDI apparaissent encore plus démunis !

Les ménages avec PDI apparaissent clairement moins bien équipés car quel que soit le bien considéré, à l'exception du pousse-pousse, ils sont moins nombreux à en disposer que les ménages sans PDI. La moitié d'entre eux ne dispose d'aucun bien. Il faut noter cependant que les ménages de la zone d'étude sont dans l'ensemble faiblement équipés. Seuls trois biens sont possédés par au moins 20 % des ménages : la radio, le fer à repasser et le vélo/bicyclette.



VII. SITUATION SANITAIRE ET SCOLARISATION DES ENFANTS DANS LE MÉNAGES

7.1 Situation sanitaire des ménages

Bien que ne se basant sur aucun diagnostic clinique, l'enquête essaie d'apprécier la situation sanitaire de ces populations en demandant pour chacun des membres des ménages enquêtés la fréquence des épisodes morbides, le type de maladies dont il a souffert et en cas de recours thérapeutique, qui a pris en charge les frais liés aux soins.

Morbidité plus fréquente dans les ménages avec PDI !

Les membres des ménages avec PDI sont plus nombreux à connaître souvent ou quelque fois des problèmes de santé (61 % d'entre eux) que ceux des ménages sans PDI (47 %). Ce pauvre état de santé des membres des ménages avec personnes déplacées a probablement une double cause. Il découlerait des conditions de vie qui se sont nettement dégradées pour

tout le monde du fait de la crise, les plus nécessiteux ayant bien entendu payé un plus lourd tribut. La seconde cause probable se rapporterait à l'état psychologique des déplacés qui, accablés de toute part, seraient moins résistants aux affections morbides.

Cette différence de morbidité entre les deux types de ménages ne dépend pas du sexe des membres du ménage, ni du milieu de résidence. Concernant la préfecture, celles qui se distinguent de la tendance globale sont la Nana-Grébizi et de la Vakaga où les membres des ménages sans PDI sont en moins bonne santé que ceux des ménages avec PDI.

Tableau 09 : Fréquence des épisodes morbides parmi les membres des ménages enquêtés selon le type de ménage

Fréquence de morbidité	Ménages sans PDI	Ménages avec PDI
Souvent malade	10,5	12,6
Quelques fois malade	36,7	48,3
Rarement malade	39,0	23,0
Pas du tout malade	13,8	16,1
Total	100	100

Prédominance du paludisme, des diarrhées et des infections respiratoires !

Les membres des ménages qui tombent souvent ou quelques fois malades souffrent généralement de trois affections : paludisme, diarrhées et infections respiratoires. Les autres maladies ont été rarement citées. Dans les ménages sans PDI, 62 % des personnes qui ont été malades ont souffert de paludisme contre 48 % dans les ménages avec PDI. Les diarrhées ont affecté respectivement 54 et 43 % des malades des deux types de ménages. Les infections respiratoires, troisième problème de santé le plus cité, n'a affecté que 11 % des malades dans les ménages sans PDI et 14 % de ceux des ménages avec PDI.

La prévalence déclarée de ces maladies ne varie pas selon le sexe, la préfecture et le milieu de résidence. En revanche, elle varie sensiblement selon l'âge. Les enfants de moins de cinq ans sont plus affectés par le paludisme, les diarrhées et les maladies respiratoires. Les adultes et personnes âgées souffrent, quant à eux, surtout de paludisme et de fièvre typhoïde.

Forte solidarité familiale dans la prise en charge des soins !

La prise en charge du coût des soins des personnes malades dans les ménages a été souvent de la responsabilité première des parents biologiques (père/mère) lorsqu'il s'est agi des enfants et de soi-même (si c'était un adulte, chef de ménage surtout). Les parents éloignés interviennent aussi dans la prise en charge des frais de soins de santé des membres du ménage, mais moins souvent.

Cette structure varie quelque peu selon le type de ménages. Dans les ménages avec personnes déplacées, la prise en charge par soi-même est moins fréquente (25 %) que dans les ménages sans PDI (33 %). Par contre les parents autres que biologiques y interviennent plus souvent (16,5 %) que dans les ménages sans PDI (13 %).

On peut déduire de ceci que malgré l'ampleur de la crise et son impact sur les conditions de vie des populations, la solidarité familiale constitue l'une des parades les plus efficaces contre les problèmes médicaux, l'exclusion et la pauvreté extrême des personnes déplacées.

7.2 Situation de la scolarisation des enfants

Les enfants des ménages avec PDI sont plus nombreux à fréquenter l'école durant l'année en cours et moins nombreux les années antérieures. Les filles est les ruraux sont les moins scolarisées !

Les résultats de l'enquête montrent que contrairement aux attentes, les enfants des ménages avec PDI ont été plus nombreux à fréquenter l'école au cours de l'année scolaire 2006-2007 que ceux des ménages sans PDI (42% contre 36 %). Par contre on note l'inverse pour ce qui est de la fréquentation scolaire les années antérieures (14 % pour les premiers contre 20 % pour les seconds). Il semblerait donc que la condition de déplacé ait favorisé la scolarisation des enfants, après que la crise les ait déscolarisés les années antérieures, et ceci probablement du fait de l'intervention des ONG humanitaires dans les zones d'accueil.

Tableau 10 : Répartition (en %) des membres des ménages enquêtés âgés de 6-24 ans et plus selon la fréquentation scolaire et par type de ménages et sexe de l'enfant

Fréquentation scolaire	Ménage sans PDI			Ménages avec PDI		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Oui, cette année	45,4	27,5	35,7	51,8	32,7	42,1
Oui, les années passées	23,1	18,2	20,4	14,9	12,4	13,6
Non	31,5	54,3	43,9	33,3	54,8	44,3
Total	100	100	100	100	100	100

Quel que soit le type de ménage, les filles sont moins scolarisées que les garçons. Les proportions de scolarisés sont également plus faibles en milieu rural (42 %) qu'en milieu urbain (44 %) et dans la Nana-Mambéré et la Vakaga (33 % respectivement).

Prise en charge des frais scolaires assurée par les parents biologiques !

Le schéma global de la prise en charge des frais scolaires des enfants ne varie pas selon que le ménage accueille ou non des PDI. Les frais scolaires sont supportés principalement par les parents biologiques (le père ou la mère de l'enfant) pour 64 % des enfants des ménages avec PDI et 54,5 % des ménages sans PDI. Les autres parents sont le second soutien à la scolarisation des enfants. Ils interviennent dans la scolarité d'environ 9 % des enfants, quel que soit le type dans le ménage dans lequel ils vivent. L'aide des autorités publiques et communautaires et des ONG restent faible, voire inexistante.

Manque de moyens financiers, principale raison de la non-fréquentation scolaire. L'insécurité aussi mise en cause par les ménages avec PDI !

La principale raison de la non scolarisation des enfants au cours de l'année scolaire 2006-2007 est le manque de moyens financiers, surtout dans les ménages sans PDI. En effet cette raison a été citée pour expliquer la non scolarisation de 54 % des enfants des ménages sans PDI et près de 38 % de ceux des ménages avec PDI. Vient ensuite le manque d'écoles, évoqué pour 12 % des enfants des ménages sans PDI et 14 % de ceux des ménages avec PDI. Il faut



relever le pourcentage relativement élevé d'enfants des ménages avec PDI qui n'ont pas étudié du fait de l'insécurité (12 %).

VIII. ACCUEIL ET INSERTION DES PDI DANS LES MÉNAGES

Les plus chanceux parmi les PDI ont trouvé refuge, dès leur arrivée, auprès de parents, d'amis, de collègues, etc. Les autres ont transité par des camps aménagés avant de trouver une famille d'accueil. Ce chapitre traite des démarches ayant abouti à l'accueil des PDI, du nombre de ménages ayant accueilli des PDI et de l'effectif reçu, des perceptions des chefs de ménage hôte sur cet accueil et sur les changements dans les dépenses de leur ménage.



8.1 Environ 7 % des ménages ont accueilli des PDI depuis 2006. En moyenne 6 PDI ont été accueillies par ménage depuis lors !

Près de 7 % des ménages ont accueilli des PDI depuis le début de la crise (2002), proportion plus élevée parmi ceux du milieu urbain et ceux dirigés par des hommes (Tableau 11). Parmi ces ménages, 88 % en ont reçu entre une et dix. Le nombre moyen de PDI accueillies est de 6, sans grande différence selon le sexe du chef de ménage.

Les différences selon la préfecture sont par contre très prononcées. En effet, les ménages de la Vakaga, de Bamingui-Bangoran et de l'Ouham ont accueilli en moyenne au moins 10 personnes alors que ce nombre moyen tourne autour de 4 personnes dans les préfectures de la Nana-Mambéré et de la Nana-Grébizi.

Tableau 11 : Nombres moyen et médian de PDI accueillies dans les ménages depuis 2006 selon le type de ménage et la préfecture

Préfectures	Nombre moyen			Nombre médian		
	Ménages sans PDI	Ménages avec PDI	Ensemble	Ménages sans PDI	Ménages avec PDI	Ensemble
Nana-Mambéré	3,4	4,4	3,7	3,0	3,0	3,0
Ouham-Pendé	0	6,9	6,9	0	4,0	4,0
Ouham	0	9,7	9,7	0	5,0	5,0
Nana-Grébizi	0	3,9	3,9	0	3,0	3,0
Bamingui-Bangoran	10,1	8,9	9,3	4,1	5,5	5,0
Haute-Kotto	4,6	5,3	4,8	4,0	3,5	4,0
Vakaga	16,8	14,8	15,2	8,0	5,3	5,4
Ensemble	5,8	6,5	6,4	4,0	4,0	4,0

8.2 Démarches effectuées par les PDI elles-mêmes, accueil spontané de plusieurs ménages !

L'accueil des PDI dans le ménage a le plus souvent été le fruit de la seule initiative de la personne déplacée elle-même (53 % dans les ménages qui hébergeait déjà une PDI et 51 % dans les autres). L'hébergement a été le fruit d'une entente familiale dans un cas sur cinq dans les ménages avec PDI et dans 17 % dans les ménages sans PDI. L'entretien entre le CM et la personne à accueillir a permis d'accueillir des PDI dans 17 % des ménages qui en avaient déjà.

Il est remarquable de relever que dans le quart des ménages qui ne comptaient pas de PDI, c'est le chef de ménage tout seul qui a pris l'initiative d'en accueillir. Ceci témoigne du caractère spontané de la solidarité des populations des zones d'accueil à l'endroit de leurs compatriotes déplacées.

Tableau 12 : Répartition (%) des ménages ayant accueilli des PDI depuis 2006 selon la démarche qui a permis l'accueil et selon que le ménage comptait déjà une PDI ou pas

Démarche pour l'accueil des PDI dans le ménage	Ménages sans PDI	Ménages avec PDI
Initiative du chef de ménage	24,0	6,4
Entretien entre CM et PDI	7,0	17,6
Entente familiale	17,3	21,2
Entente avec la communauté religieuse	0,0	1,9
Seule initiative du PDI	50,8	52,8
Autre	0,9	0,2
Total	100	100

8.3 Les populations sont disposées à accueillir des PDI mais cette disposition semble avoir des limites !

L'arrivée de PDI dans le ménage est positivement perçue dans la majorité des ménages où il n'y avait pas auparavant de PDI (71 %), mais elle l'est beaucoup moins dans les ménages où vit déjà une PDI (46,5 %). Ces ménages ont plus tendance à considérer l'arrivée d'autres PDI comme une charge supplémentaire (opinion exprimée par un tiers des chefs de ménage) tandis qu'un chef de ménage sur cinq s'est dit indifférent. Ces pourcentages sont beaucoup plus faibles parmi les chefs de ménage sans PDI (9 et 13 % respectivement).

Tableau 13 : Répartition (%) des chefs de ménage selon leurs perceptions sur l'accueil des personnes déplacées dans les ménages par type de ménage

Perceptions sur l'accueil des PDI dans le ménage	Ménages sans PDI	Ménages avec PDI
Positivement	71,0	46,5
Mécontentement	5,1	0,7
Charges supplémentaires	9,3	31,9
Indifférent	12,9	20,9
Autre	1,8	0,0
Total	100	100

8.4 Six chefs de ménage estiment que le surplus de dépense engendré suite à l'accueil de PDI est important. Renchérissement du coût de la vie en générale plutôt incriminé !

La quasi-totalité des chefs de ménage ayant accueilli des PDI ont déclaré avoir effectué des dépenses en faveur de ces derniers. Les postes dont la hausse a le plus été évoqué sont le

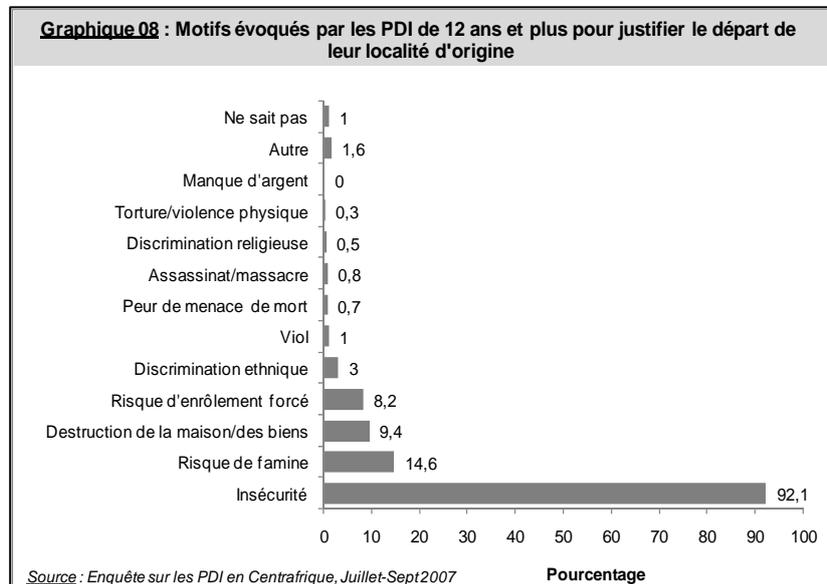
déplacement/transport, l'alimentation, l'habillement, l'énergie/électricité, la santé et dans une moindre mesure l'éducation/scolarisation. Globalement 62 % des chefs de ménages ayant accueilli des PDI estiment que le surplus de dépenses était important, mais peu d'entre eux (entre 10 et 20 %) attribuent cette hausse à la présence de déplacés dans le ménage ou à l'insécurité/conflict. Ils sont 60 % à penser que l'augmentation de leurs dépenses est liée au renchérissement du coût de la vie de manière générale.

IX. ITINÉRAIRE MIGRATOIRE ET RÉINSERTION SOCIALE DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE PERSONNES DÉPLACÉES

Près de 9 PDI sur 10 résident actuellement dans la même localité qu'elles habitaient avant la crise. Seul le dixième n'est donc pas retourné. Ce chapitre examine leur itinéraire et les conditions de leur réinsertion sociale selon la catégorie (retournés, réinstallés et accueillis). Les analyses sont basées sur les données de l'enquête auprès des PDI de 12 ans ou plus.

9.1 L'insécurité : principal motifs du départ de la localité d'origine !

La question sécuritaire est apparue comme la toute première motivation des déplacements des populations fuyant les zones de combat (évoquée par 92 % des PDI). Les risques de famine ou de crise alimentaire sont souvent associés aux conflits et ont été évoqués par 15 % des PDI pour justifier leur fuite. La destruction de la maison ou des biens et le risque d'enrôlement forcé par les groupes rebelles ont été respectivement évoqués par 9 et 8 % des déplacés.

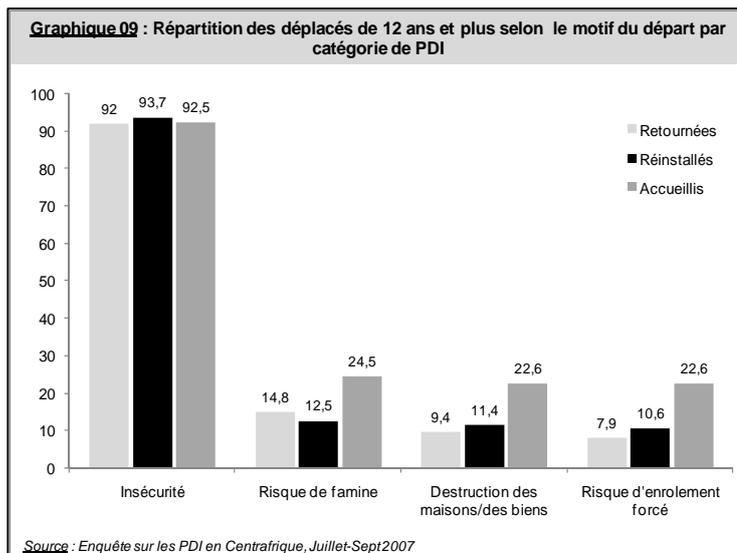


La discrimination ethnique, le viol ainsi que d'autres raisons ne reviennent dans les réponses des enquêtés que de façon marginale (moins de 5 %). Il apparaît clairement que la sécurisation des personnes et des biens, la lutte contre la faim et le recrutement forcé de la population dans les rangs des troupes armées sont les principaux défis que le gouvernement centrafricain et ses partenaires au développement doivent relever dans les zones touchées par la crise militaro-politique pour juguler le phénomène de déplacements des populations.

Les motifs de déplacements des PDI présentent quelques spécificités régionales :

- L'insécurité a été évoquée le moins souvent par les PDI dans l'Ouham (86 %) et le Bamingui-Bangoran (88 %), alors que partout ailleurs plus de 94 % des PDI la citent.
- Les risques de famine ont été soulevés par une proportion très élevée de PDI dans l'Ouham-Pendé (31 %) et presque pas du tout dans l'Ouham (moins de 1 %).
- La destruction des logements et des biens ressort comme motif important de départ dans l'Ouham (14 %) et la Nana-Mambéré (13 %).
- Enfin le risque d'enrôlement forcé dans les groupes armées a fait fuir un grand nombre de personnes dans la Nana-Mambéré (22 %), le Bamingui-Bangoran (15 %) et l'Ouham-Pendé (10 %).

En prenant en compte la catégorie de PDI (retournées, réinstallées et accueillies), la question de la sécurité demeure de loin le premier motif avancé pour expliquer le départ (entre 92 et 94 %) comme l'atteste le graphique 09. Les trois autres motifs (famine, destruction de biens et enrôlement forcé) ont été plus souvent évoqués par les PDI actuellement accueillies (entre 23 et 25 %) que par les retournées et les réinstallées, qui les ont cités dans des proportions inférieures à 15 %.



Il n'existe presque pas de différences entre les proportions des hommes et des femmes qui ont évoqué l'insécurité et la destruction des logements et des biens pour justifier leur fuite. Par contre les femmes ont plus évoqué le risque de famine et moins la crainte d'un enrôlement forcé dans les groupes armés que les hommes.

9.2 Les PDI vivent souvent dans un ménage où se trouve une autre PDI !

Dans la zone d'étude, près de trois PDI sur quatre (73 %) appartiennent à un ménage qui compte au moins une autre PDI, avec de fortes variations selon la préfecture. Elles sont 40 % dans l'Ouham-Pendé, 77 % dans la Haute-Kotto et entre 88 à 93 % ailleurs.

Dans l'ensemble, les réinstallés sont les plus nombreux à vivre dans des ménages comptant une autre PDI (78 %) contre 72 % parmi les retournées et 75 % parmi les accueillies. Les variations selon le sexe sont faibles, voire inexistantes parmi les retournées et les accueillies. Par contre chez les réinstallés, les femmes apparaissent nettement plus nombreuses à vivre avec une autre PDI (81 %) que les hommes (74 %).

9.3 Analyse de la situation spécifique des PDI retournées

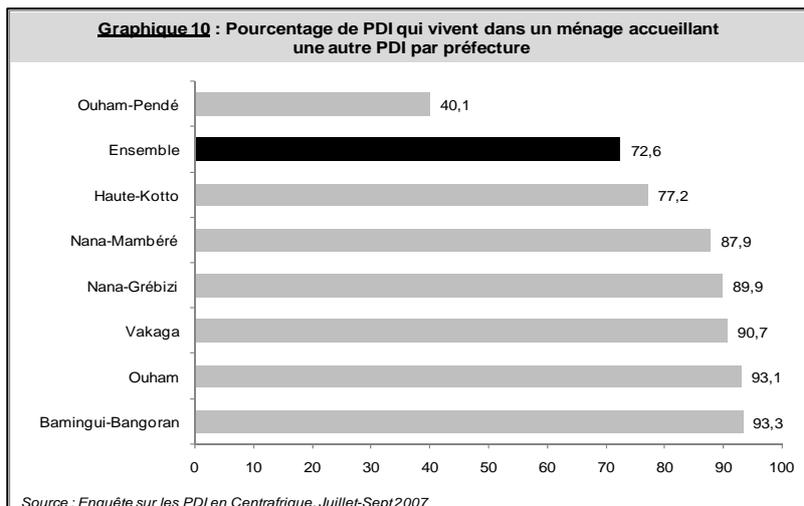
Les PDI retournées ont majoritairement regagné leur localité d'origine entre 2006 et 2007, sauf ceux de l'Ouham !

Deux périodes ont été retenues pour classer le moment du retour des PDI : une période récente (2006-2007) et une période plus ancienne (entre 2002 et 2005). La majorité des PDI retournées (57 %) a regagné sa localité d'origine entre 2002 et 2006, c'est-à-dire pendant la période de crises militaro-politiques. Cette situation concerne surtout les PDI enquêtées dans l'Ouham, la seule préfecture dont la grande majorité (87 %) a regagné sa zone d'origine entre 2002 et 2006. Des investigations supplémentaires sont nécessaires pour expliquer ce résultat.



Dans les autres préfectures par contre, le retour des PDI dans leur localité d'origine s'est fait entre 2006 et 2007. C'est le cas notamment de la Vakaga (97 %), du Bamingui-Bangoran (89 %) et de la Nana-Mambéré (80 %).

Les PDI retournées dans leur localité d'origine entre 2002 et 2006 sont relativement plus nombreuses en ville (63,8 %) qu'en campagne (55,1 %). Ce résultat suggère un certain nombre d'hypothèses, notamment celle d'un déclenchement de la guerre essentiellement à partir des zones rurales, d'une part, et celle d'une garantie de sécurité potentiellement offerte par les centres urbains, d'autre part.



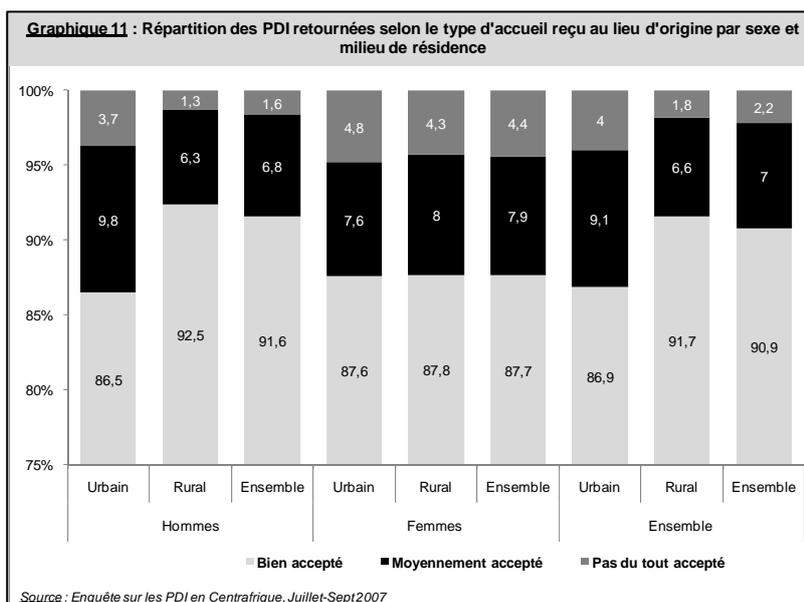
Retour de la sécurité dans la zone d'origine ou détérioration de la sécurité en zone d'accueil : principal motif du retour !

Les raisons sécuritaires sont le principal motif du retour des PDI dans leur localité d'origine. En effet 85 % d'entre eux sont rentrés après avoir constaté soit l'aggravation de l'insécurité dans la localité de refuge, soit le retour de l'accalmie dans la localité d'origine. Des raisons professionnelles ou économiques (recherche de l'emploi, reprise des activités...) ont été avancées par 8 % des retournés et des raisons sociales (conseils des amis ou parents, regroupement familial...) par 6,5 % d'entre eux.

Des différences de genre apparaissent puisque les hommes ont été un peu plus nombreux à évoquer les questions sécuritaires (86 %) que les femmes (81 %). Par contre ces dernières sont près de deux fois plus nombreuses à avancer des raisons économiques pour justifier leur retour (13 % contre 7 %). Le milieu de résidence ne semble pas être associé aux motifs de retour des PDI.

Neuf retournés sur dix ont été bien acceptés au lieu d'origine. Accueil un peu moins chaleureux dans la Haute-Kotto, l'Ouham et la Nana-Grébizi !

Dans l'ensemble, le retour dans la localité d'origine s'est effectué dans de bonnes conditions car neuf PDI sur dix (soit 91 %) déclarent avoir été bien acceptés par les leurs et 7 % moyennement bien acceptés. Les personnes qui affirment n'avoir pas été acceptés ne représentent qu'une très faible proportion (2 %). Le bon accueil réservé aux PDI de retour se justifie par le sentiment de joie chez les membres d'une société qui se retrouvent après des



mois de séparation.

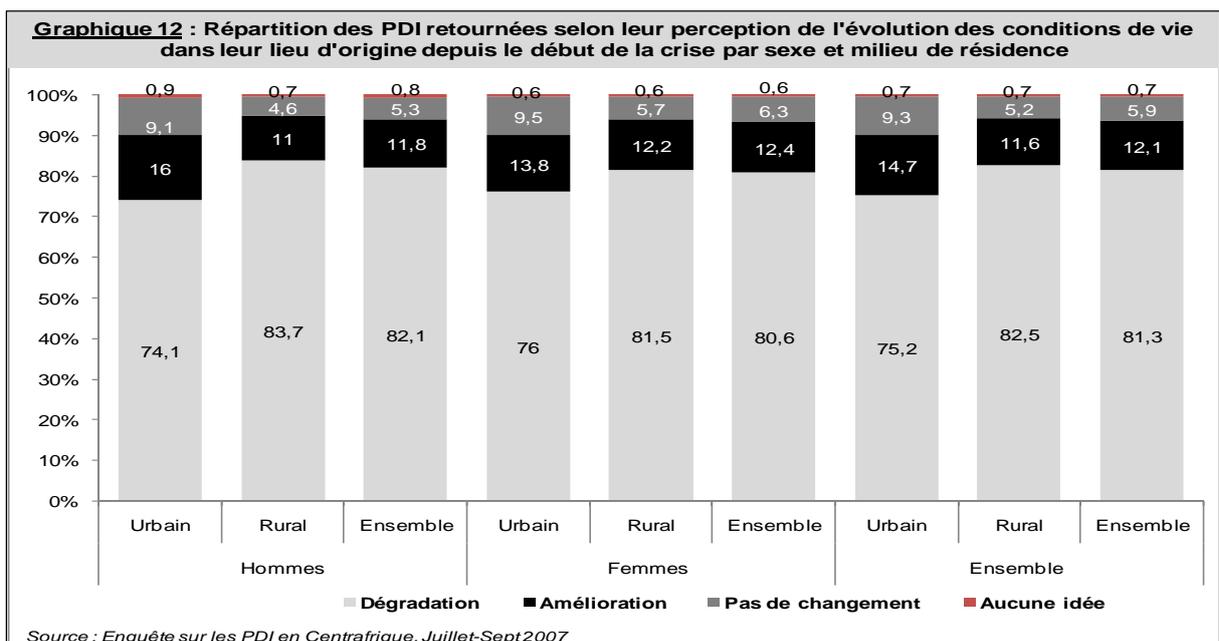
Il faut relever cependant les cas singuliers des préfectures de la Haute-Kotto dans laquelle 8 % des retournés n'ont pas du tout été acceptés et de l'Ouham où cette proportion atteint 5 %. De même, l'accueil des retournés n'a pas été très chaleureux dans la Nana-Grébizi où jusqu'à 15 % n'ont été que moyennement acceptés. A l'opposé dans la Nana-Mambéré tous les retournés ont été bien acceptés ainsi que dans la Vakaga où aucun n'a été rejeté.

Le type d'accueil réservé aux PDI de retour varie en fonction du milieu de résidence et du sexe des PDI (Graphique 11). L'accueil est plus chaleureux en milieu rural et s'il s'agit d'une PDI homme. La proportion des hommes déclarant être bien acceptés dans leur localité d'origine (92 %) dépasse celle des femmes (88 %). En milieu rural, 92 % des PDI des personnes ont été bien acceptées contre 87 % en milieu urbain. Les variations selon le milieu de résidence sont surtout observées chez les hommes, puisque chez les femmes, le type d'accueil qui leur est réservé est le même quel que soit le milieu, à moins que ceci ne reflète une homogénéité des perceptions des PDI femmes dans les deux milieux.

Quatre retournées sur cinq estiment que leurs conditions de vie se sont détériorées suite à la crise. Opinion moins répandue dans l'Ouham, la Vakaga et le Bamingui !

De l'avis de l'écrasante majorité des PDI retournées, les crises militaro-politiques qui ont secoué le pays ont entraîné une dégradation de leurs conditions de vie. En effet 4 PDI sur 5 affirment que leur situation est pire qu'elle ne l'était dans leur localité d'origine depuis le début de la crise militaro-politique. Par contre, et contre toute attente, plus d'une PDI sur dix (12 %) estime plutôt que ses conditions de vie se sont améliorées, tandis que 6 % considèrent qu'elles n'ont pas du tout changé.

C'est dans l'Ouham-Pendé, la Nana-Grébizi et la Nana-Mambéré qu'on a les proportions les plus élevées de PDI qui incriminent la crise politico-militaire comme facteur de dégradation de leurs conditions de vie avec respectivement 95, 92 et 85 % respectivement. Dans le Bamingui-Bangoran, on trouve par contre une proportion relativement importante (40 %) de PDI retournées qui n'ont remarqué aucun changement dans leur vécu quotidien malgré les effets néfastes des crises meurtrières que la RCA a successivement connues. Pour leur part, les PDI enquêtées dans l'Ouham et la Vakaga se distinguent des autres par le poids élevé de celles parmi elles qui estiment que leur conditions de vie se sont améliorées suite à la



crise (28 %, chacune), et ceci en dépit de la situation sociale alarmante que cette crise a créée dans ces zones. Ces résultats soulèvent beaucoup d'intrigues et méritent une investigation supplémentaire.

La perception des PDI retournées de l'évolution de leurs conditions de vie suite à la crise varie en fonction du milieu de résidence, mais pratiquement pas en fonction de leur sexe. Celles du milieu rural sont plus nombreuses à noter une dégradation que celles du milieu urbain (82 % contre 75 %). Cette différence de perceptions entre citadins et ruraux est plus marquée parmi les PDI hommes (84 % contre 74 %).

9.4 Analyse de la situation spécifique des PDI réinstallées

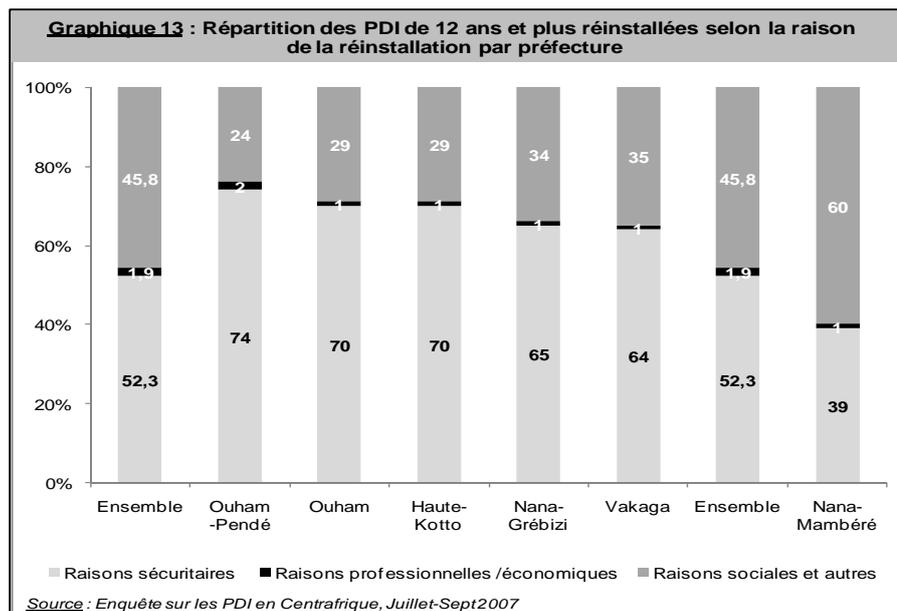
La réinstallation des PDI est un phénomène généralement récent !

La réinstallation des PDI est un phénomène généralement récent. En effet, deux réinstallés sur trois ont aménagé un ménage dans la localité de résidence actuelle entre 2006 et 2007. La récence de la réinstallation est plus marquée en milieu urbain où 77 % des PDI se sont nouvellement constituées en ménages contre 60,5 % seulement en milieu rural. La période d'installation varie très fortement selon la préfecture, allant d'un minimum de 30 % de réinstallés récents dans l'Ouham à un maximum de 100 % dans le Bamingui.



Réinstallation motivée par des garanties de sécurité en ville et chez les hommes et par des raisons sociales en campagne et chez les femmes !

Les deux principaux motifs de la réinstallation des PDI sont d'ordre sécuritaire (évoqué par 53 % d'entre eux) et sociales (46,2 %). Une proportion négligeable de 1 % a avancé des motifs professionnels ou économiques. Les raisons sociales ont été plus fréquemment évoquées en milieu rural (51 %) qu'en milieu urbain (34 %), contrairement aux raisons sécuritaires



qui prédominent dans les déclarations des citadins (63 % contre 48 % chez les ruraux). La réinstallation des PDI en ville a donc été motivée plus par des garanties de sécurité tandis qu'en milieu rural elle tient essentiellement à l'élan de solidarité sociale.

Des variations selon le sexe sont également observées. Les réinstallés hommes sont plus nombreux à avoir choisi leur localité d'adoption pour des raisons de sécurité (55 %) que les femmes (46 %). Ces dernières évoquent en majorité les raisons sociales (54,5 %, contre 43 % chez les hommes). Par ailleurs, aucune femme n'a avancé de raisons professionnelles ou économiques pour justifier sa réinstallation dans la localité actuelle contre 1,2 % des hommes.

De fortes disparités régionales dans les motifs de la réinstallation existent aussi. Tous les réinstallés dans le Bamingui-Bangoran ont préféré refaire leur vie ailleurs pour des raisons sociales. En dehors de la préfecture de la Nana-Mambéré où les mêmes motifs de réinstallation sont évoqués par un peu plus de la moitié des PDI (60 %), ailleurs ce sont les raisons sociales qui prédominent.

Neuf réinstallés sur dix estiment être bien acceptés dans leur nouvelle localité. Réinstallation dans la Vakaga et dans l'Ouham-Pendé et réinstallation des femmes en ville moins bien accueillies !

Globalement, l'accueil des PDI réinstallées s'est déroulé dans de bonnes conditions car les neuf dixièmes d'entre elles déclarent qu'elles sont bien acceptées dans leur localité de résidence actuelle et 9,1 % se disent moyennement acceptées. Celles qui ne sont pas satisfaites de leur insertion sociale représentent une très faible proportion (0,9 %). A titre comparatif, cette proportion est inférieure à celle des retournés du même avis (2 %).

En ne distinguant pas le sexe des PDI, ce schéma ne varie pas très sensiblement selon le milieu de résidence ; 88 % de réinstallés se disant bien acceptés dans chacun des deux milieux (Tableau 14). Toutefois, la différenciation selon le sexe des enquêtés permet de relever que la réinstallation des femmes a été moins bien accueillie en ville (78 %) qu'en campagne (93 %). Une telle différence n'existe pas chez les hommes.

Tableau 14 : Répartition (en %) des PDI de 12 ans et plus réinstallées selon le degré d'acceptation dans la localité d'accueil par milieu de résidence et par sexe

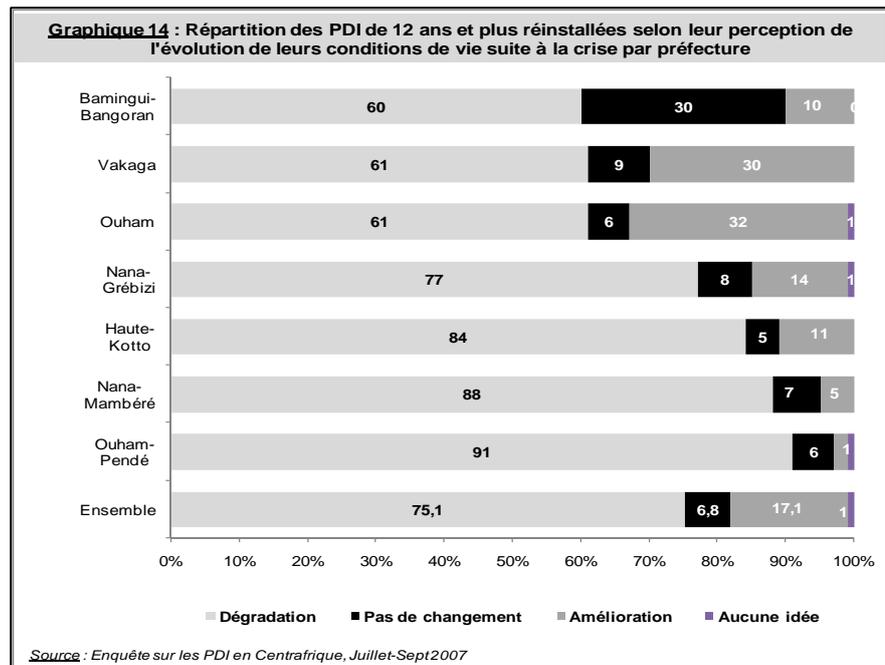
Sexe	Degré d'acceptation dans la localité d'accueil	Milieu de résidence		
		Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	Bien accepté	87,5	88,3	88,1
	Moyennement accepté	8,3	11,7	10,7
	Pas du tout accepté	4,2	0,0	1,2
	Total	100	100	100
Féminin	Bien accepté	77,8	92,9	87,0
	Moyennement accepté	11,1	7,1	8,7
	Pas du tout accepté	11,1	0,0	4,3
	Total	100	100	100
Ensemble	Bien accepté	87,1	89,2	88,6
	Moyennement accepté	9,7	10,8	10,5
	Pas du tout accepté	3,2	0,0	1,0
	Total	100	100	100

Des différences existent entre préfectures. Dans le Bamingui-Bangoran et l'Ouham, toutes les PDI s'accordent à reconnaître que leur réinstallation a été bien acceptée, alors que dans la Vakaga et l'Ouham-Pendé cette proportion ne dépasse pas les deux tiers.

Les 3/4 des réinstallés déplorent une dégradation de leurs conditions de vie du fait de la crise, sentiment plus exprimé par les hommes, les ruraux et dans l'Ouham-Pendé !

Les PDI réinstallées estiment dans leur majorité (trois quarts) que leurs conditions de vie se sont dégradées comparativement à la situation d'avant crise tandis, qu'une proportion élevée (17 %) estime qu'il y a eu amélioration. Cette dernière opinion est plus partagée par les femmes (20 % contre 14 % chez les hommes) et en milieu rural (18 % contre 14 % en milieu urbain). Par ailleurs, les écarts de perception selon le genre sont plus marqués en milieu rural. En effet, dans ce milieu 82 % des PDI hommes réinstallées pensent que leurs conditions de vie se sont dégradées contre 71 % seulement des femmes.

L'impact de la crise sur les conditions de vie des populations est perçu différemment selon la préfecture. La Vakaga et l'Ouham se distinguent des autres par le fait qu'on y enregistre un pourcentage très élevé (plus de 30 %) de réinstallés qui estiment qu'en dépit de la crise, leurs conditions de vie se sont améliorées. Dans la Nana-Mambéré et l'Ouham-Pendé par contre, les proportions des réinstallés qui sont de cet avis sont plus faibles (soit moins de 10 %). Quant au Bamingui-Bangoran, il présente la plus forte proportion des réinstallés qui pensent que la crise n'a pas eu d'impact sur leurs conditions de vie (30 %)



Près du tiers des réinstallés n'a plus eu accès à sa résidence d'origine. L'accès est plus rare parmi les réinstallés en ville et dans la Haute-Kotto et la Nana-Mambéré !

Près du tiers des réinstallés a déclaré n'avoir jamais eu accès à sa résidence laissée dans la zone d'origine et 38 % n'y ont eu accès que rarement. Les PDI réinstallées qui n'avaient jamais effectué de visites dans leur résidence d'origine évoquent principalement l'insécurité, le fait que l'habitat avait été détruit et enfin les contraintes imposées par la scolarisation des enfants.

Réinstallation ailleurs et retour au lieu d'origine envisagés en fonction de l'évolution de la situation sécuritaire !

Parmi les PDI réinstallées qui comptent déménager après la crise, le choix de leur nouvelle destination serait principalement guidé par de meilleures conditions de vie et plus d'opportunités d'emploi dans les zones où elles comptent ultimement s'installer et/ou par une détérioration du climat de sécurité dans la zone de résidence actuelle. Comme l'on pouvait s'y attendre, leur intention de retourner un jour dans leur localité d'origine est conditionnée

essentiellement par l'amélioration de la situation sécuritaire sur place ou sa détérioration dans la localité d'accueil.

9.5 Analyse de la situation spécifique des PDI accueillies

Les PDI accueillies l'ont majoritairement été récemment, souvent sur la base de liens familiaux ou amicaux de proches et sont presque tous bien intégrées !

Dans l'ensemble, la grande majorité des accueillis (72 %) a intégré son ménage hôte entre 2006 et 2007. L'accueil est plus récent en milieu rural (78 %) qu'en milieu urbain (60 %). Les accueillis récents sont plus présents dans la Haute-Kotto et la Nana-Mambéré (où ils représentent respectivement 83% et 79 %) alors qu'ils sont absents de la Vakaga.

La quasi-totalité des PDI accueillies (96 %) a avancé des raisons sociales (liens familiaux ou amicaux, conseils/initiatives des proches...) pour justifier le choix porté sur le ménage d'accueil. Très peu parmi elles (3 %) se sont retrouvées dans le ménage d'accueil pour des raisons économiques/professionnelles. Une proportion négligeable (0,7 %) a évoqué des raisons sécuritaires. L'intégration basée sur des raisons sociales concerne tous les accueillis dans l'Ouham-Pendé, la Haute-Kotto et la Vakaga et 92 % des accueillis dans la Nana-Mambéré.

Presque toutes les PDI accueillies (95 %) déclarent se sentir bien intégrées dans leurs ménages d'accueil. Les PDI accueillies qui relativisent un peu leurs propos à ce sujet résident toutes dans la préfecture de Nana-Mambéré.

A l'instar des autres PDI, les accueillis déplorent la dégradation de leurs conditions de vie, surtout ceux de sexe féminin, des campagnes et de la Haute-Kotto !

Le sentiment général des PDI accueillies sur l'évolution de leurs conditions de vie depuis l'éclatement de la crise est qu'elles se sont dégradées. Cette opinion est exprimée par 77 % d'entre elles, niveau proche de celle des réinstallés qui expriment le même sentiment (75 %), mais inférieur à celui des retournés du même avis (81 %). Un accueilli sur dix pense plutôt que sa situation s'est améliorée, alors que 13 % estiment qu'elle n'a pas du tout changé.

En comparant les avis des enquêtés selon le genre, on note qu'il y a plus d'hommes (19 %) que de femmes (6 %) qui déclarent que leurs conditions de vie se sont améliorées. Par milieu de résidence, il apparaît que le pourcentage de PDI qui déclarent que leurs conditions de vie se sont dégradées est relativement plus élevé en milieu rural (83 %) qu'en milieu urbain (71 %). Aucune PDI accueillie interviewée en milieu rural n'a estimé que ses conditions de vie se sont améliorées, tout comme aucun citoyen n'a parlé de stagnation. Par préfecture, on notera que toutes les PDI accueillies et enquêtées dans la Haute-Kotto pensent que la tendance de l'évolution des conditions de vie est à la dégradation.

X. COHÉSION SOCIALE ET MÉCANISME D'ENTRAIDE DES MÉNAGES ET DES PDI

Toute crise qui éclate dans un pays, une société ou une communauté se traduit inéluctablement soit par la fragilisation de la cohésion sociale, soit par son renforcement surtout dans les groupes les plus pauvres. Dans certains cas, la violence des conflits favorise ou renforce la participation à la vie communautaire ou associative, cadre rassurant pour exprimer et partager, parfois trouver des solutions pour se prémunir contre la violence et se réinsérer dans le tissu social. Par contre, certaines crises de par leur contexte identitaire, politique et structurel peuvent fragiliser la cohésion sociale du fait de la dislocation des familles et des ménages et de la perte de confiance envers les autorités traditionnelles qui ne constituent plus un repère dans la vie sociale des populations.

Le présent chapitre tente d'appréhender l'impact de la crise sur la participation des PDI à la vie communautaire et associative et les mécanismes d'entraide mise en place pour venir en aide aux PDI et aux ménages affectés par la crise.

10.1 Forte implication des PDI à la vie associative/communautaire, notamment dans les groupes de prière !

Les populations victimes de déplacement développent souvent des stratégies de survie pour faire face à la dégradation de leurs conditions de vie. Parmi ces stratégies figure la participation à la vie communautaire ou associative. La vie associative est l'un des lieux privilégiés d'échange, de partage et de constitution du capital social. Cette section analyse le degré de participation des PDI de 12 ans et plus à la vie associative et les types d'associations auxquels elles adhèrent.



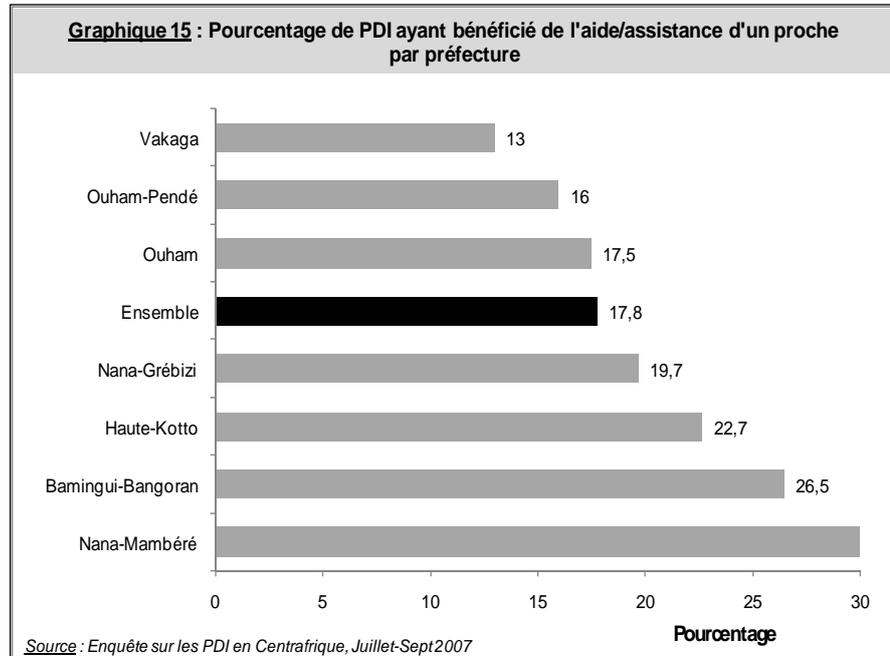
Dans la zone d'étude, sept PDI sur dix sont membres d'une association/communauté, sans grande différence liée au sexe ou au milieu de résidence. Par contre la participation à la vie associative varie selon les autres caractéristiques des PDI. Les moins impliqués sont les jeunes, les célibataires, les femmes au foyer, les moins instruits, les musulmans et les PDI de la Vakaga et de la Haute-Kotto.

Neuf PDI membres d'une association sur dix adhèrent à une association religieuse. Face à la crise, de nombreuses PDI se sont constituées en groupes de prière afin de mieux vivre cette situation. Les associations religieuses se sont donc multipliées et les activités religieuses étendues à des groupes sociaux d'ordinaire moins sensibles à la question. Cette dernière attitude peut d'ailleurs témoigner du désarroi qui s'inscrit dans l'inconscient collectif et qui nécessite un « réarmement » psychologique des populations affectées par la crise. La popularité des associations religieuses est toutefois moins grande parmi les PDI membres d'associations dans de la Nana-Grébizi (66 % seulement d'affiliés) et la Vakaga (43 %). Dans cette dernière préfecture, les PDI impliquées dans la vie communautaire se sont intéressées aux associations de quartier (30 %), aux associations de jeunes (18 %) et aux associations sportives (13 %).

10.2 Aide et assistance des autres ménages et des proches aux populations affectées par la crise : globalement faible !

Face à l'ampleur des besoins, les concours proposés se sont avérés nettement insuffisants. Aux dires des PDI, très peu d'entre elles ont bénéficié d'une aide/assistance de la part des ménages de l'entourage, des proches (parents, amis, collègues) et de sources extérieures (agences et ONG humanitaires, État, administration locale, communautés religieuses...) comme le montrent les analyses présentées dans les sections ci-dessous.

Pour ce qui est des proches, (parents, amis, collègues et autres), moins du cinquième des PDI (18 %) a affirmé avoir bénéficié de leur soutien. La solidarité des proches a plus été exprimée dans la Nana-Mambéré (35 %), le Bamingui-Bangoran (26 %) et la Haute-Kotto (23 %). Elle est par contre relativement moins prononcée dans la Vakaga (13 %). Ce sont essentiellement les parents qui sont venus en appui. Les amis, collègues et autres ont rarement aidé.



Concernant l'aide consentie par les ménages, moins d'un quart (22 %) de ceux qui n'accueillaient pas de personnes déplacées au moment de l'enquête et un tiers de ceux qui en hébergeaient ont apporté une assistance aux familles qui étaient en difficulté du fait de la crise. Leur assistance a été essentiellement alimentaire et dans quelques rares cas concernait les soins de santé, l'habillement ou consistait en des apports financiers. La solidarité nationale, en termes de dons pour venir en aide aux populations en difficulté n'est pas un comportement partagé par un bon nombre des ménages au moment de l'enquête et un tiers de ceux qui en hébergeaient ont apporté une assistance aux familles en difficulté pendant la crise.

L'aide/assistance a été accordée dans la majorité des cas directement aux ménages et/ou personnes déplacées concernées. Dans quelques cas, elle passait par les communautés religieuses (service de Caritas par exemple) avant d'être redistribuées aux bénéficiaires.

10.3 Faible assistance extérieure, même si implication significative des organisations internationales !

Tout comme l'aide des proches, la manifestation de la solidarité extérieure aux PDI n'est pas très développée. Dans l'ensemble, seulement 17 % des PDI ont affirmé avoir bénéficié d'une aide ou d'un appui d'une structure ou organisation depuis le déclenchement de la crise.



Des déclarations des PDI, il résulte que l'aide extérieure est essentiellement concentrée dans les préfectures de la Vakaga (82 % des PDI en ont bénéficié), et à un degré moindre à la Nana-Grébizi (30 %). Nulle part ailleurs la proportion de PDI ayant bénéficié d'une aide extérieure n'a atteint les 12 %. L'aide/assistance a profité beaucoup plus aux PDI se trouvant dans les centres urbains (24 %), aux personnes en rupture d'union (20,1 %), aux musulmans (38 %), aux chômeurs (24 %), aux femmes au foyer (27 %) et aux instruits (19 %). Il n'apparaît par contre pas de différence selon le genre et l'âge.

Tableau 15 : Pourcentage de PDI ayant reçu une aide extérieure selon certaines de leurs caractéristiques

Caractéristiques sociodémographiques	Pourcentage ayant reçu une aide extérieure
Sexe	
Masculin	16,9
Féminin	17,2
Milieu de résidence	
Urbain	24,2
Rural	15,5
Préfecture	
Nana-Mambéré	4,1
Ouham-Pende	9,1
Ouham	11,6
Nana-Grébizi	30,2
Bamingui-Bangoran	8,9
Haute-Kotto	8,8
Vakaga	82,4
Groupe d'âges	
12-24ans	16,3
25-49ans	17,6
>=50ans	16,8
Situation matrimoniale	
Célibataire	15,3
En union	17,1
En rupture d'union	20,1
Religion	
Catholique	15,7
Protestant	13,4
Islam	37,7
Autre	13,8

Caractéristiques sociodémographiques	Pourcentage ayant reçu une aide extérieure
Situation d'activité	
Occupe	16,6
Chômeur	24,3
Étudiant/Élève	11,2
Femme au foyer	26,8
Niveau d'instruction	
Aucun	17,9
Primaire	14,8
Secondaire/supérieur	19,5
Ensemble	17,1

Les résultats consignés dans le tableau 16 montrent que les PDI qui ont reçu de l'aide déclarent que cette aide provient essentiellement de trois organisations : les ONG internationales (69 %), les communautés religieuses (23 %) et les ONG nationales (19 %). L'État est rarement intervenu (cité par 2 %). Cependant le concours de ces structures varie énormément selon la préfecture.

- Les organisations internationales ont plus concentré leurs aides dans la Vakaga (93 %), le Bamingui-Bangoran (81 %), l'Ouham-Pendé (79 %) et l'Ouham (78 %).
- L'aide provenant des communautés religieuses est essentiellement allée à la Haute-Kotto (66 %), la Nana-Mambéré (56 %) et, à un degré moindre, à la Nana-Grébizi (47 %).
- Les ONG nationales sont plus actives dans la préfecture de la Nana Grébizi (55 %).

Tableau 16 : Pourcentage de PDI ayant reçu de l'aide extérieure selon la provenance de l'aide par préfecture

Provenance de l'aide reçue	Préfecture							Ensemble
	Nana-Mambéré	Ouham-Pendé	Ouham	Nana-Grébizi	Bamingui-Bangoran	Haute-Kotto	Vakaga	
Mairie/Commune	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	1,6	0,0	0,1
Communauté ethnique	6,9	0,7	2,9	0,7	0,0	0,0	0,2	1,1
Communauté religieuse	56,2	17,3	22,0	46,8	18,2	65,6	0,0	22,8
Communauté associative	0,0	0,0	0,0	0,7	0,0	3,9	0,2	0,3
Parti politique	0,0	0,3	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,2
ONG nationale	4,2	5,3	0,0	55,0	0,0	4,8	11,0	19,3
Organisation internationale	36,9	78,6	77,9	35,8	80,5	23,9	92,5	69,4
État/Gouvernement	4,2	0,9	1,1	3,0	1,1	3,9	1,4	1,7
Autre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8,1	2,1

L'aide extérieure est essentiellement alimentaire et sanitaire !

L'aide reçue par les ménages se présente sous plusieurs formes. Les deux formes les plus répandues sont l'aide alimentaire et la dispensation de soins de santé, ainsi que la prévention contre le VIH/SIDA (Tableau 17). Sept PDI aidées sur dix ont reçu des produits alimentaires. Ils sont plus de 98 % dans la Vakaga, 76 % dans la Nana-Mambéré, 69 % dans l'Ouham-Pendé, 61 dans la Nana-Grébizi, 54 % dans l'Ouham et 51 % dans la Haute-Kotto à bénéficier de cette forme d'assistance.



Plus de la moitié des PDI assistées (56 %) a déclaré avoir reçu gratuitement des soins que nécessitait leur état physique ou psychologique. Leur proportion atteint 71 % dans l'Ouham et la Nana-Grébizi, 58 % dans la Vakaga et 47 % dans le Bamingui-Bangoran.

En dehors des aides alimentaire et médicale, les déplacées internes ont bénéficié également des aides à la scolarisation des enfants (7 %), des dons en vêtements, chaussures, etc. pour l'habillement (7 %), d'aide financière (3 %) et d'appui pour la reconstruction de l'habitat/logement (2 %).

Tableau 17 : Pourcentage de PDI assistées selon la nature de l'aide extérieure reçue par préfecture

Nature de l'aide extérieure reçue	Préfecture							
	Nana-Mambéré	Ouham-Pendé	Ouham	Nana-Grébizi	Bamingui-Bangoran	Haute-Kotto	Vakaga	Ensemble
Scolarisation des enfants	0,0	2,9	0,0	5,7	0,0	0,0	17,3	6,6
Santé	8,3	15,8	71,1	70,8	47,1	27,6	58,4	55,6
Habillement	12,5	10,3	3,7	10,9	2,0	11,8	1,2	6,5
Alimentation	75,8	69,0	53,7	60,7	17,8	50,9	97,5	69,7
Financière	10,8	3,3	4,8	1,5	0,0	35,5	0,5	2,7
Reconstruire la maison	2,2	8,4	0,9	0,5	3,9	0,0	0,0	2,1
Autre	0,0	0,0	0,4	8,0	31,9	22,1	0,6	3,0

XI. CONDITIONS SÉCURITAIRES, DOMMAGES SUBIS PAR LES PDI ET PRÉOCCUPATIONS EXPRIMÉES

Ce chapitre traite des conditions de protection et de sécurité des PDI aussi bien dans leur zone d'origine que dans la zone de résidence au moment de l'enquête. Il examine les opinions que les différentes catégories de PDI (retournés, réinstallés et accueillis) expriment sur les conditions de sécurité dans leur lieu d'origine, sur les violences ainsi que les pertes matérielles et en vies humaines subies directement ou indirectement. Cette section se veut aussi perspective pour examiner les propositions que les personnes concernées font pour l'amélioration de leur propre sécurité et celle de leurs biens.

11.1 Situation sécuritaire perçue : des inquiétudes demeurent, surtout parmi les retournés, concernant la criminalité, les violences physiques, les intimidations et le traitement discriminatoire !

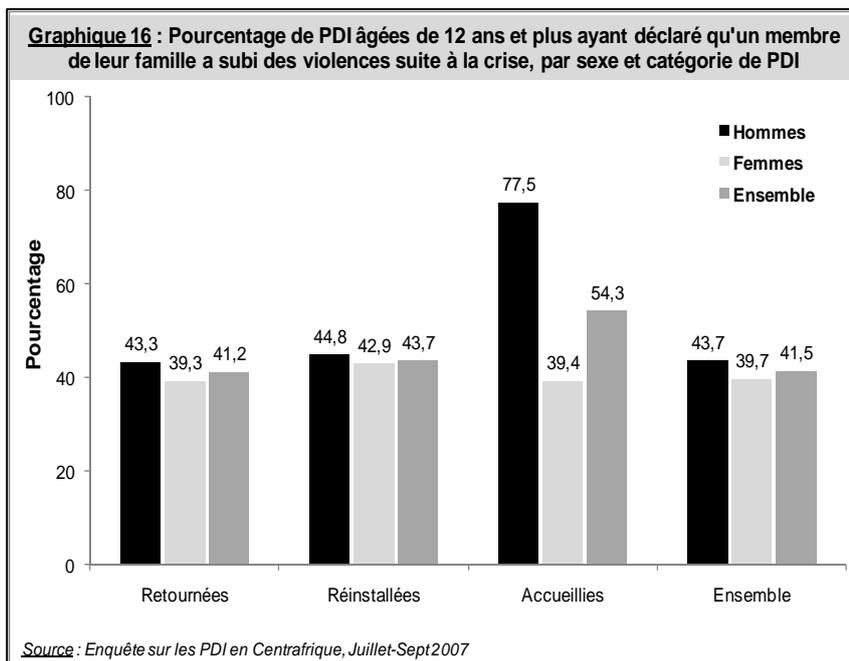
Les PDI continuent à ne pas se sentir en sécurité, même parmi celles qui ont préféré retourner dans leur localité d'origine. En effet, malgré le déploiement des FACA dans ces zones, seul un peu plus de la moitié des retournés chefs de ménage déclare qu'il se sent en sécurité contre 77 % des CM réinstallés. Chez les PDI non chefs de ménage, environ 56 % pensent être en sécurité avec de grandes différences selon la catégorie : 53 % chez les retournés, 76 % chez les PDI réinstallées et 90 % chez les accueillis.



Pour l'ensemble des PDI qui ne se sentent pas en sécurité, tant dans leur zone d'origine que dans leur nouvel environnement de vie, trois raisons sont principalement avancées : la criminalité et les violences (citées par 76 % d'entre elles), les intimidations (67 %) et enfin le traitement discriminatoire (16 %).

11.2 Violences subies par les membres des PDI enquêtées : 2 PDI sur 5 touchées, violences majoritairement subies à domicile !

Environ deux PDI âgées de 12 ans ou plus interrogées sur cinq ont déclaré qu'un membre de leur famille a été victime de violence lors de la crise. Cette proportion est un peu plus élevée chez les hommes (44 %) que chez les femmes (40 %) et parmi les accueillis (54 %) comparés aux retournés (41 %) et aux réinstallés (44 %). Le maximum est cependant relevé chez les PDI accueillies hommes, puisque plus des trois quarts (77,5 %) ont déclaré qu'un membre de leur famille a été violenté durant la crise.



La prévalence déclarée des violences subies par les membres des PDI est plus élevée chez les retournés dans les préfectures de la Nana-Grébizi (54 %) et de l'Ouham-Pendé (44 %), et dans une moindre mesure, dans la préfecture de l'Ouham (38 %). S'agissant des déplacés réinstallés qui affirment avoir des membres de leur famille violentés, c'est dans la Nana-Mambéré (53 %) et l'Ouham-Pendé (47 %) qu'ils sont proportionnellement les plus nombreux. Enfin, pour les déplacés accueillis, les proportions sont relativement élevées dans la Nana-Grébizi (59 %), la Nana-Mambéré (56 %) et l'Ouham-Pendé (54 %). Les écarts urbain/rural sont moins prononcés chez les personnes déplacées retournées et les accueillies. Par contre chez les réinstallés, le milieu rural présente une proportion plus élevée que le milieu urbain en matière de violences subi par les proches (45 % contre 40 %).

En général, les violences subies par les membres des familles des PDI interrogées ont été perpétrées à domicile, en brousse, au cours d'un déplacement, et dans une moindre mesure lors de la détention ou dans la rue. Ces endroits sont systématiquement cités dans le même ordre de grandeur par les trois catégories des personnes déplacées (Tableau 18). Le cas de violence subi lors de la détention est évoqué par une PDI accueillie sur six (17 %) alors que pour les autres PDI, ce cas est faiblement signalé.

Tableau 18 : Pourcentage de PDI ayant affirmé qu'un membre de leur famille a subi des violences par lieu où la violence a été perpétrée et selon le type de PDI

Lieu où la violence a été subie	Retournés	Réinstallés	Accueillies
A domicile	56,0	63,2	79,0
Dans la rue	9,4	7,9	9,4
Au cours d'un déplacement	21,0	22,6	11,0
En détention	1,7	1,5	16,7
En brousse	28,3	27,6	19,9
Dans le village	0,9	0,7	0,0
A l'église	0,4	0,0	0,0
Autre	0,7	0,4	3,1

Ne sait pas	0,1	0,1	0,0
-------------	-----	-----	-----

11.3 Violences physiques, vol, pillage et menace verbale, fréquemment cités !

Les violences subies par les membres des familles des PDI interrogées sont variées. Il s'agit principalement de violences physiques (citées par 75 à 88 % des PDI selon la catégorie), de vols/pillages de biens (entre 34 et 63 %) et de menaces verbales (entre 18 et 29 %). Le viol des jeunes filles et femmes a été cité par 6 % des réinstallés et 5 % des retournés.

Tableau 19 : Pourcentage de PDI ayant affirmé qu'un membre de leur famille a subi des violences par nature de la violence subie et selon le type des PDI

Nature de violences subies	Retournés	Réinstallés	Accueillis
Viol	4,9	5,7	1,0
Violence physique	74,6	77,3	88,8
Menace verbale	28,7	23,9	18,6
Vol/Pillage	37,2	34,1	62,9
Destruction des récoltes	0,9	0,0	0,0
Dans le village	4,4	2,2	0,0
Incendie/Maison brûlée	1,4	0,9	0,6
Autre	7,7	3,5	10,7
Ne sait pas	0,3	0,0	0,0

Remarquons que le pourcentage relativement faible de PDI qui rapportent le cas de viol ne signifie pas nécessairement que ce type de violence est rare dans la zone d'étude dans un contexte de crise armée. En général, les cas de viol sont difficilement connus car les victimes (jeunes filles principalement) ne dénoncent pas souvent ces violences sexuelles subies du fait du traumatisme subi et des craintes de stigmatisation par la société et de représailles par les agresseurs. Les quelques cas signalés ici témoignent seulement que dans ces zones, il y a eu des abus sexuels subis par les jeunes filles et des femmes, généralement vulnérables et impuissantes face à leurs bourreaux. Les victimes de viols l'ont souvent été lors de la recherche du bois de chauffe, de l'eau ou sur le chemin des champs.

Sur la base des résultats par préfecture, on peut tenter de dresser une cartographie des quatre principaux types de violences subies par les proches des PDI :

- Le viol est plus souvent rapporté par les enquêtés de la Nana-Grébizi (12 %).
- Les violences physiques sont citées par plus de 6 personnes sur dix dans toutes les préfectures, mais à plus de 85 % dans la Nana-Mambéré et la Nana-Grébizi.
- Les menaces verbales concernent surtout la Nana-Grébizi et, dans une moindre mesure, la Vakaga et l'Ouham.
- Enfin le vol/pillage des biens a été cité dans des proportions importantes dans la Nana-Mambéré et l'Ouham-Pendé.

11.4 Sept PDI sur dix déclarent avoir subi une perte, matériel ou en vie humaine !

Quel que soit le type des PDI considéré, les sept dixièmes disent avoir subi une perte, matérielle ou en vie humaine, directement ou indirectement, au cours de la crise. Ces proportions varient très peu selon le sexe, sauf chez les PDI accueillis où quatre hommes sur cinq ont affirmé avoir subi une perte contre deux sur trois chez les femmes. Toutes les préfectures sont touchées même si les proportions varient très sensiblement, de 31 % dans la Vakaga à 82 % dans l'Ouham-Pendé.

Tableau 20 : Pourcentage de PDI qui déclarent avoir subi une quelconque perte (matérielle ou en vie humaine) au cours de la crise selon la catégorie et le sexe des PDI

Type des PDI	Hommes	Femmes	Ensemble
Retournés	73,1	70,6	71,8
Réinstallés	70,9	68,3	69,4
Accueillis	80,8	67,0	72,4
Ensemble	72,9	70,3	71,5

Trois PDI interrogées sur 20 a perdu un proche dans les conflits !

Les PDI ont subi des pertes dans des domaines très variés. Le décès/assassinat d'un membre de famille (conjoint, enfant ou autre membre, cité par 16 % des PDI et plus du quart des accueillis), la destruction du logement et du cadre de vie, la perte du bétail, de la récolte et d'effets divers, les dommages causés à la scolarisation des enfants sont les plus cités par les PDI quelle que soit leur catégorie (Tableau 21).

Tableau 21 : Répartition (en %) des PDI par nature de la perte subie citée en 1^{ère} position selon la catégorie des PDI et le sexe

Nature des pertes citée en 1 ^{ère} position	Retournés	Réinstallés	Accueillis	Ensemble
Assassinat, décès d'un proche	15,8	17,6	26,4	16,1
Logement/habitat détruit (brûlé)	10,4	16,9	14,5	11,1
Cadre de vie détruit	8,5	9,8	9,8	8,7
Appareils ménagers détruits	6,2	5,1	0,0	6,0
Bétail volé	19,7	16,6	12,7	19,4
Récolte détruit	11,2	7,6	16,6	10,8
Perte de documents	1,4	1,6	0,2	1,4
Emploi/argent perdu	3,6	5,1	8,7	3,8
Scolarisation des enfants perturbée	2,7	1,9	1,3	2,6
Divers effets	14,9	13,3	7,9	14,7
Autre	5,6	4,6	1,9	5,5
Total	100	100	100	100

11.5 Propositions/préoccupations des PDI en matière de protection !

On a demandé à chaque enquêté d'exprimer trois préoccupations en rapport avec sa survie en les classant par ordre d'importance. Les résultats de leurs réponses sont consignés dans le tableau 22 par type des PDI. Les préoccupations avancées sont de plusieurs ordres et touchent à tous les secteurs de la vie sociale : sécurité physique et matérielle, économie, éducation, santé, habitat, famille, culture.

Les préoccupations touchant le secteur de l'économie viennent en tête, car exprimées par plus de deux PDI sur cinq. Au plan social, la reconstruction du logement et l'accès aux services essentiels (éducation des enfants, soins de santé et eau potable) se positionnent en seconde position parmi les préoccupations exprimées par les PDI. Ces quatre aspects ont été évoqués par environ deux PDI sur cinq. Les préoccupations classées



comme socioculturelles, à savoir le retour au terroir, la reconstruction du village/localité et le regroupement familial sont citées par 12 % des PDI. Les autres préoccupations portent sur la sollicitation d'une assistance auprès des humanitaires et/ou du gouvernement (6 %), du retour de la paix (2 %) et du groupe fourre-tout « autre ».

Tableau 22 : Répartition (en %) des PDI selon la préoccupation majeure citée en 1^{ère} position par catégorie de PDI

Préoccupation	Retournés	Réinstallés	Accueillis	Ensemble
Retour au lieu d'origine	0,0	4,2	23,7	6,5
Regroupement familial	5,3	8,6	18,2	5,7
Accès à un emploi	7,5	9,4	3,7	7,7
Reconstruction du logement	8,4	10,2	14,0	8,6
Reprise des travaux champêtres	23,1	17,7	7,6	22,4
Accès à l'éducation	10,2	10,7	11,6	10,2
Accès à une structure sanitaire	14,4	11,5	4,4	14,0
Accès à l'eau potable	6,5	4,2	6,8	6,3
Disponibilité d'un attelage pour la culture	2,6	2,6	1,6	2,5
Accès au crédit	9,3	10,1	1,0	9,4
Retour à la paix	2,0	2,7	1,4	2,0
Assistance matérielle	5,9	4,7	1,4	5,7
Reconstruction de la localité d'origine	0,1	0,1	0,0	0,1
Autre	4,0	2,7	4,6	3,8
Ensemble	100	100	100	100

Quel que soit la catégorie de PDI considérée, la structure des préoccupations exprimées en premier lieu suit à peu près le schéma d'ensemble. Néanmoins, on peut relever quelques singularités.

Les PDI accueillies sont 42 % à exprimer les préoccupations socioculturelles (retour au lieu d'origine et/ou regroupement familial). Cette préoccupation traduit certainement l'inconfort moral qu'elles ressentent du fait d'être loin de leur terroir et vivant séparées de leurs proches parents au sein de familles d'accueil. Les réinstallés expriment aussi cette préoccupation socioculturelle, mais dans une proportion moindre (13 %).



Il est surprenant de constater que pour les préoccupations économiques, les PDI accueillies soient moins nombreuses à les exprimer comparativement aux autres PDI. De même, elles citent moins souvent que les retournés et les réinstallés l'assistance matérielle et le retour de la paix parmi leur préoccupation.

L'analyse des préoccupations des PDI exprimées en seconde et troisième positions indique qu'elles sont centrées autour des mêmes secteurs que pour celles exprimées en première position.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'étude visait à fournir au Gouvernement et aux agences et ONG humanitaires des informations sur le volume, la répartition spatiale et le profil des personnes déplacées internes (PDI) suite aux crises militaro-politiques qui secouent une partie du pays de manière récurrente depuis 2002 ainsi que sur leurs conditions de vie et celles des populations hôtes pour un meilleur ciblage des interventions en leur faveur. Une enquête par sondage stratifiée à deux degrés a permis de recueillir des données sur la population générale, les PDI et les ménages des sept préfectures du pays les plus concernées par l'instabilité militaro-politique. Il s'agit de la Nana-Mambéré, l'Ouham-Pendé, l'Ouham, la Nana-Grébizi, le Bamingui-Bangoran, la Haute-Kotto et enfin la Vakaga. L'enquête a eu lieu auprès de 5.328 ménages dont les chefs ont été interviewés ainsi que 8.499 PDI âgés de 12 ans et plus vivant dans ces ménages.

Les données recueillies permettent d'estimer à 1.341.493 la population vivant dans les sept préfectures au moment de l'enquête, à 124.535 le nombre de PDI actuelles (accueillies et réinstallées) vivant dans la zone et à 888.235 le nombre de PDI retournées dans ladite zone depuis 2002. Moins du quart de la population totale vit en milieu urbain et est majoritairement concentrée dans l'Ouham et l'Ouham-Pendé (entre 70 et 80 % d'eux).

Les PDI actuelles représentent près du dixième (9,3 %) de l'ensemble de la population vivant dans les sept préfectures. Elles sont 12 % de la population urbaine et 8 % en milieu rural. De fortes disparités existent entre préfectures puisque 17 % de la population de la Haute-Kotto sont des déplacés, 12 % dans la Vakaga et l'Ouham-Pendé et moins de 9 % ailleurs.

Les PDI vivant dans la zone de l'étude se répartissent en retournés (89 %), réinstallés (10,6 %) et accueillies (0,6 %). Cette prédominance des retournés traduit une volonté des PDI de regagner leur localité d'origine en cas de rétablissement de la sécurité. Les retours sont plus observés dans le Bamingui-Bangoran, l'Ouham-Pendé et la Nana-Grébizi (plus de 9 PDI sur 10 dans ces préfectures sont des retournés). La réinstallation des PDI est très fréquente dans la Nana-Mambéré (69 % des PDI dans la préfecture sont des réinstallées), et dans une moindre mesure dans la Haute-Kotto, la Vakaga et l'Ouham (entre 11 et 28 % de réinstallés). Enfin les accueillies sont proportionnellement significatifs parmi les PDI de la Nana-Mambéré (11 %) et de la Haute-Kotto (4,5 %).

L'analyse du profil sociodémographique, socioculturel et socioéconomique des PDI actuelles, des PDI retournées et des non déplacés fait apparaître quelques différences entre ces différents groupes qui portent la marque de l'impact des crises.

Il est ainsi apparu un déficit d'hommes parmi les PDI actuelles entre 15 et 39 ans (entre 54 et 59 % de femmes), un déficit de filles parmi les PDI actuelles de sexe féminin, un déficit d'enfants parmi les PDI retournées, et un déficit particulièrement prononcé d'hommes de 20-24 ans parmi les PDI de sexe masculin. L'important déficit d'hommes aux âges adultes pourrait s'expliquer en partie par l'enrôlement des hommes de cette tranche d'âge dans les mouvements armés, les tueries sélectives lors des attaques des villes et villages, ou l'émigration vers le Tchad et le Cameroun. Il se pourrait également que les ménages aient opté de faire partir en priorité les femmes (et les enfants) dans les zones plus sécuritaires. Par ailleurs, les PDI retournés sont plus nombreux à vivre actuellement en union et moins en célibataires que les autres, traduisant probablement leur volonté de se construire (ou reconstruire) une nouvelle vie plus stable.

Le profil socioculturel révèle que les PDI sont majoritairement d'obédience chrétienne suivies des musulmans. La population de la zone d'étude est majoritairement analphabète (entre 28 et 40 % seulement savent lire et écrire) et faiblement instruite (entre 49 et 54 % n'ont jamais

fréquenté l'école). Les retournés et les femmes sont les plus analphabètes et les moins instruits suivis des PDI actuelles, les non déplacés étant les mieux lotis.

Enfin, il ressort de l'analyse que les crises ont eu un impact négatif sur l'activité économique, impact qui se ressent plus parmi les PDI actuelles (73 % seulement d'entre eux ont une occupation contre 85 % des retournés et 81 % des non déplacés). Le plus grand dynamisme économique des PDI retournées serait une preuve de plus de leur volonté de surmonter les épreuves traversées et de rebâtir leur vie. L'écrasante majorité des occupés (plus des trois quarts) évoluent dans le secteur agricole, et travaillent pour leur propre compte (entre 84 et 90 %), qu'ils soient hommes ou femmes, déplacés ou non. Le salariat est plutôt répandu parmi les PDI actuelles hommes (15 % sont salariés) et les hommes non déplacés (12 %).

Dans les sept préfectures étudiées, près de 7 % des ménages ont accueilli des PDI depuis le début de la crise (2002). Les ménages dirigés par les hommes et les ménages urbains sont proportionnellement plus nombreux à être dans cette situation. Parmi les ménages qui ont accueilli des déplacés, 88 % en ont reçu entre une et dix. Le nombre moyen de PDI accueillies est de 6, sans grande différence selon le sexe du chef de ménage. Les différences selon la préfecture sont par contre très prononcées : au moins 10 PDI accueillies depuis 2002 en moyenne par ménage dans la Vakaga, le Bamingui-Bangoran et l'Ouham contre 4 environ dans la Nana-Mambéré et la Nana-Grébizi.

L'accueil des PDI dans le ménage a le plus souvent été le fruit de la seule initiative de la personne déplacée elle-même (un peu plus de la moitié des cas), mais a quelques fois résulté d'une entente familiale ou d'un entretien entre le CM et la personne à accueillir. Il est toutefois remarquable de relever que dans le quart des ménages qui ne comptaient pas de PDI, c'est le chef de ménage tout seul qui a pris l'initiative d'en accueillir. Ceci témoigne du caractère spontané de la solidarité des populations des zones d'accueil à l'endroit de leurs compatriotes déplacées. Cependant même si les populations sont disposées à accueillir des PDI mais cette disposition semble avoir des limites. En effet l'arrivée de PDI dans le ménage est positivement perçue dans la majorité des ménages où il n'y avait pas auparavant de PDI (71 %), mais elle l'est beaucoup moins dans les ménages où vit déjà une PDI (46,5 %).

La quasi-totalité des chefs de ménage ayant accueilli des PDI ont déclaré avoir effectué des dépenses en faveur de ces derniers. Les postes dont la hausse a le plus été évoqué sont le déplacement/transport, l'alimentation, l'habillement, l'énergie/électricité, la santé et dans une moindre mesure à l'éducation/scolarisation. Globalement 62 % des chefs de ménages ayant accueilli des PDI estiment que le surplus de dépenses était important, mais peu d'entre eux (entre 10 et 20 %) attribuent cette hausse à la présence de déplacés dans le ménage ou à l'insécurité/conflit. Ils sont 60 % à penser que l'augmentation de leurs dépenses est liée au renchérissement du coût de la vie de manière générale.

Les résultats de l'analyse des caractéristiques des ménages révèlent que les ménages accueillant des PDI vivent globalement dans une plus grande précarité que les ménages n'en accueillant pas, en termes de standing du logement, du type de lieu d'aisance, des biens et équipements possédés et de la taille et composition des ménages.

La question sécuritaire est ressortie comme le tout premier motif des déplacements des populations fuyant les zones de conflit. Quelques spécificités régionales apparaissent cependant. Par exemple les risques de famine ont été évoqués par une forte proportion de PDI dans l'Ouham-Pendé (31 %) et presque pas du tout dans l'Ouham (moins de 1 %). Le risque d'enrôlement forcé dans les groupes armés a fait fuir un grand nombre parmi les PDI enquêtés dans la Nana-Mambéré (22 %), le Bamingui (15 %) et l'Ouham-Pendé (10 %).

Concernant la réinsertion sociale des PDI, la majorité des PDI retournées a regagné sa localité d'origine entre 2002 et 2006, suite au retour de l'accalmie dans la localité d'origine ou

à l'aggravation de l'insécurité dans la localité de refuge. De même, les PDI accueillies ont dans leur majorité (72 %) intégré leur ménage d'accueil entre 2006 et 2007. L'accueil est plus récent en milieu rural et dans la Haute-Kotto et la Nana-Mambéré. La quasi-totalité d'entre elles a avancé des raisons sociales (liens familiaux ou amicaux, conseils/initiatives des proches...) pour justifier le choix porté sur le ménage d'accueil. Par contre les deux tiers des PDI qui se sont réinstallées l'ont fait récemment (entre 2006 et 2007), surtout celles du milieu urbain et du Bamingui. La réinstallation des PDI en ville est motivée plus par des garanties de sécurité tandis qu'en milieu rural elle tient essentiellement à l'élan de solidarité sociale.

Pour la plupart des PDI, le retour dans la localité d'origine, la réinstallation et l'accueil dans les ménages en zone hôte se sont effectués dans de bonnes conditions car les neuf dixièmes d'entre elles ont déclaré avoir été bien acceptées. Toutefois, la réinstallation a connu un succès plus mitigé dans la Vakaga et l'Ouham-Pendé (moins de 70 % des réinstallés bien acceptés) et pour les femmes en ville (78 % de bien acceptées) comparée à la campagne (93 %).

De l'avis de l'écrasante majorité des PDI, les crises militaro-politiques qui ont secoué le pays ont entraîné une dégradation de leurs conditions de vie. Cependant, et contre toute attente, des proportions élevées d'entre elles estiment qu'il y a eu amélioration : 12 % parmi les retournés (ils sont 28 % dans l'Ouham et la Vakaga), 17 % parmi les réinstallés (20 % chez les femmes contre 14 % chez les hommes, 18 % en milieu rural contre 14 % en milieu urbain, plus de 30 % dans la Vakaga et l'Ouham), et 10 % chez les accueillies. Ces résultats soulèvent beaucoup d'intrigues et méritent des investigations supplémentaires.

Près du tiers des réinstallés a déclaré n'avoir jamais eu accès à sa résidence laissée dans la zone d'origine et 38 % n'y ont eu accès que rarement. Les PDI réinstallées qui n'avaient jamais effectué de visites dans leur résidence d'origine évoquent principalement l'insécurité, le fait que l'habitat avait été détruit et enfin les contraintes imposées par la scolarisation des enfants. Parmi les PDI réinstallées qui comptent déménager après la crise, le choix de leur nouvelle destination serait principalement guidé par de meilleures conditions de vie et plus d'opportunités d'emploi dans les zones où elles comptent ultimement s'installer et/ou par une détérioration du climat de sécurité dans la zone de résidence actuelle. Comme l'on pouvait s'y attendre, leur intention de retourner un jour dans leur localité d'origine est conditionnée essentiellement par l'amélioration de la situation sécuritaire sur place ou sa détérioration dans la localité d'accueil.

L'analyse montre que sur le plan individuel, les PDI dans leur déplacement forcé ne sont pas restées les bras croisés. Pour s'assurer une meilleure protection, défendre leurs intérêts et trouver des solutions à leurs problèmes communs, elles se sont orientées vers les communautés/associations. Sept PDI âgées de 12 ans ou plus sont membres d'une association ou d'une communauté. Les principales formes d'associations vers lesquelles elles se sont tournées sont de type religieux (neuf PDI sur dix adhèrent à une communauté de ce type), et dans une moindre mesure des groupements agropastoraux, des clubs sportifs, des associations de quartier et des associations des jeunes.

Face à l'ampleur des besoins, les concours proposés se sont avérés nettement insuffisants. Aux dires des PDI, très peu d'entre elles ont bénéficié d'une aide/assistance de la part des ménages de l'entourage, des proches (parents, amis, collègues) et de sources extérieures (agences et ONG humanitaires, État, administration locale, communautés religieuses...). En effet, moins d'un quart (22 %) des ménages qui n'accueillaient pas de personnes déplacées au moment de l'enquête et un tiers de ceux qui en hébergeaient ont apporté une assistance aux familles qui étaient en difficulté du fait de la crise. Moins du cinquième des PDI (18 %) a affirmé avoir bénéficié du soutien des proches (parents, amis, collègues et autres). Concernant la manifestation de la solidarité extérieure aux PDI, elle n'est pas très

développée non plus. Dans l'ensemble, seulement 17 % des PDI ont affirmé avoir bénéficié d'une aide ou d'un appui d'une structure ou organisation depuis le déclenchement de la crise. Des déclarations des PDI, il résulte que l'aide extérieure est essentiellement concentrée dans les préfectures de la Vakaga (82 % des PDI en ont bénéficié), et à un degré moindre à la Nana-Grébizi (30 %). Nulle part ailleurs la proportion de PDI ayant bénéficié d'une aide extérieure n'a atteint les 12 %. L'aide/assistance a profité beaucoup plus aux PDI se trouvant dans les centres urbains (24 %), aux personnes en rupture d'union (20,1 %), aux musulmans (38 %), aux chômeurs (24 %), aux femmes au foyer (27 %) et aux instruits (19 %). Il n'apparaît par contre pas de différence selon le genre et l'âge.

Pour ceux qui en ont bénéficié, l'aide/assistance concerne essentiellement le domaine sanitaire et alimentaire. Elle est venue principalement des organisations humanitaires internationales. Dans une moindre mesure, les parents, les communautés religieuses et les ONG nationales sont également cités comme donateurs de l'aide reçue par les personnes déplacées. L'État n'est intervenu que de manière marginale.

Les PDI continuent à ne pas se sentir en sécurité, même parmi celles qui ont préféré retourner dans leur localité d'origine. En effet seul un peu plus de la moitié des retournés chefs de ménage déclare qu'il se sent en sécurité contre 77 % des CM réinstallés. Chez les PDI non chefs de ménage, environ 56 % pensent être en sécurité avec de grandes différences selon la catégorie : 53 % chez les retournés, 76 % chez les PDI réinstallées et 90 % chez les accueillies. Pour l'ensemble des PDI qui ne se sentent pas en sécurité, tant dans leur zone d'origine que dans leur nouvel environnement de vie, trois raisons sont principalement avancées : la criminalité et les violences (citées par 76 % d'entre elles), les intimidations (67 %) et enfin le traitement discriminatoire (16 %).

Concernant les violences subies, environ deux PDI de 12 ans et plus sur cinq ont déclaré qu'un membre de leur famille a été victime de violence lors de la crise. Chez les PDI accueillies hommes, cette proportion dépasse les trois quarts. En général, les violences ont été perpétrées à domicile, en brousse, au cours d'un déplacement et, dans une moindre mesure, lors de la détention ou dans la rue. Les violences subies par les proches des PDI sont variées mais les plus citées sont les violences physiques, les vols/pillages des biens, les menaces verbales et enfin le viol des jeunes filles et femmes.

Pour ce qui est des dommages que les conflits ont directement causé aux PDI interviewées, les sept dixièmes d'entre elles ont déclaré avoir subi une perte, matérielle ou en vie humaine. Toutes les préfectures sont touchées même si les proportions varient très sensiblement, de 31 % dans la Vakaga à 82 % dans l'Ouham-Pendé. Une proportion très élevée de PDI de 12 ans et plus (16 %) a ainsi rapporté le décès/assassinat d'un membre de leur famille (conjoint, enfant ou autre membre). Plus du quart des accueillies (26 %) a été ainsi endeuillé.

On a demandé à chaque enquêté d'exprimer trois préoccupations en rapport avec sa survie en les classant par ordre d'importance. Les préoccupations avancées sont de plusieurs ordres et touchent à tous les secteurs de la vie : sécurité physique et matérielle, économie, éducation, santé, habitat, famille, culture. Les préoccupations touchant le secteur de l'économie viennent en tête, car exprimées par plus de deux PDI sur cinq. Au plan social, la reconstruction du logement et l'accès aux services essentiels (éducation des enfants, soins de santé et eau potable) se positionnent en seconde position des préoccupations exprimées par les PDI.

A la lumière des résultats obtenus par la présente étude, quelques recommandations s'adressant aussi bien aux autorités administratives et politiques centrafricaines qu'à toute la

communauté humanitaire peuvent être formulées. Elles suggèrent en général des actions rapides pour améliorer les conditions de survie et le cadre de vie des personnes déplacées.

Réactivation et organisation des associations des personnes déplacées internes

Dans la perspective de mieux impliquer les PDI dans la recherche de solutions à leurs problèmes à travers une approche participative, il serait judicieux de recenser, réactiver, organiser et consolider les associations de personnes déplacées dans les préfectures. Ceci serait facilité par la forte disposition des PDI à s'impliquer dans les activités associatives et communautaires, comme l'ont montré les résultats.

Amélioration des conditions de vies des personnes déplacées internes

Les principales conséquences des conflits sur les populations sont habituellement les déplacements forcés de populations, les destructions et pertes de biens, la généralisation de la pauvreté, la perturbation de la scolarité des enfants, l'insécurité alimentaire, les problèmes de santé... Les données de la présente étude l'ont confirmé pour le cas de la RCA. Les populations aspirent à retourner chez elles et à reconstruire une nouvelle vie dans la paix et la sécurité. Compte tenu du dénuement dans lequel vivent les déplacés et de la faiblesse de l'aide qui leur est octroyée, l'État, le SNU et les ONG devraient agir en synergie pour identifier les voies et moyens d'améliorer les conditions de vie des PDI dont une bonne partie des problèmes est désormais bien identifiée par la présente étude. A titre d'exemple, sur le plan sanitaire, des unités de soins mobiles pourraient intervenir dans les zones rurales alors que dans les villes, des subventions et des dons en médicaments pourraient être octroyés aux centres communautaires de santé urbains pour une prise en charge de proximité et la réduction des frais de déplacement des malades. Afin de renforcer le soutien aux ménages d'accueil, il serait souhaitable d'accroître la distribution des produits alimentaires et d'hygiène surtout.

Retour et sécurisation des PDI réinstallées et accueillies

Sur le plan sécuritaire, la mise en œuvre effective des pourparlers de la paix et le redéploiement de l'armée nationale dans les zones affectées seraient un catalyseur pour le retour des PDI. Les raisons sécuritaires sont ressorties comme la cause principale de la fuite des PDI et le rétablissement de la sécurité comme une condition importante pour le retour dans leur localité d'origine.

Réconciliation et reconstruction de la cohésion sociale

La mise en place de panel formel de discussions réunissant tous les leaders communautaires, politiques et administratifs en vue de la définition d'un plan de sensibilisation des populations à la paix et à la concorde nationale devrait pouvoir accélérer le processus de réconciliation. Le règlement définitif de la question sécuritaire passe nécessairement par cette réconciliation et la promotion de la culture de la paix entre tous les Centrafricains.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. B.I.T. (1982) : *Main d'œuvre, emploi, chômage et sous-emploi ; Rapport préparé pour la Treizième Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, Genève, 18- 29 octobre 2002*, B.I.T., Genève, 95p.
2. Bruce K. MACLAURY (1993) : *Les réfugiés de l'intérieur*.
3. Ludovic LEBART, Alain MORINEAU et Marie Piron (1995) : *Statistique exploratoire multidimensionnelle*, Dunod, 2^{ème} édition.
4. Bureau Central des Recensements et des Études de Population du Ministère des Investissements Publics et de l'Aménagement du Territoire (Cameroun) (1999) : *Enquête Démographique et de Santé 1998*.
5. CRDI-ORSTOM-URD (1989) : *L'insertion urbaine des migrants en Afrique, Actes du séminaire CRDI-ORSTOM-URD, Lomé 10-14 février 1987*, éditions de l'ORSTOM, collection Colloques et Séminaires.
6. Enquête PDI-FAC (2005) : *Conditions de vie des personnes déplacées et des familles d'accueil en zone gouvernementale de la Côte d'Ivoire : résultats de l'enquête*, MSVG/ENSEA/UNFPA.
7. Ohen (M.A.) (1974): *Urban policy and political conflict in Africa, A study of Ivory Coast*, Universty of Chicago Press.
8. Mahieu F-R (1990) : *Les fondements de la crise économique en Afrique. Logiques économiques*, L'Harmattan. 197 p., Paris.
9. M. Dieng (1993) : *Les réfugiés de l'intérieur*, Nouveaux horizons, traduit (partiellement) de l'américain et entièrement révisée par Larry COHEN, mars 1997 ;
10. Nations Unies (1986) : *Manuel de méthodes des enquêtes sur les ménages ; études méthodologiques*, série F N°31, département des affaires économiques et sociales internationales, Bureau de la Statistique, New York, 326 p.
11. Razafindrakoto M., Roubaud F. (2000): *Les multiples facettes de la pauvreté dans un pays en voie de développement : Le cas de la capitale malgache*, DIAL, P16.
12. Tiotsop Tsatsop Blaise, Ouattara Aboudou, Foko Tagne Borel, (2002) : *Etude de la pauvreté et de l'exclusion à partir de l'enquête sur l'insertion et le niveau de vie à San Pedro d'Avril 2001, rapport du groupe de travail*.
13. 10. United Nations, *World Population Monitoring 1997 (1998): International Migration and Development*, New-York ; 14.
14. URD-DSG, 2002 - *Famille, migrations et urbanisation au Togo*, Site internet : www.relief.int

